

Le Petit Callassien N° 16

Cérémonie des vœux du Samedi 11 Janvier 2003 et soirée dansante



Chers callassiens, chers collègues, chers amis,

Quelle belle assemblée et quel bonheur vous me faites d'avoir répondu si nombreux à mon invitation et celle du Conseil Municipal.

Je vous en remercie et voudrais citer tout d'abord les personnalités qui nous font l'honneur et l'amitié de s'être déplacées jusqu'à Callas :

Le sénateur François TRUCY et notre député Georges GINESTA, quel honneur et quel signe d'amitié vous faites à la commune de Callas! Je vous remercie Messieurs de votre présence parmi nous ce soir.

Monsieur Pierre-Yves COLLOMBAT, Conseiller Général du Canton de Callas et Maire de Figanières.

Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Conseiller Régional, retenu par ailleurs mais présent m'a t'il dit par la pensée ainsi que Max PISELLI, Président de la C.A.D. et Maire de Draguignan, représenté par Madame Encarnacion MARTINEZ, adjointe à la culture à Draguignan.

Les Maires faisant partie de la Communauté d'Agglomération :

Monsieur BLANC, Maire de Bargemon, Monsieur GRAS, Maire de Montferrat, Monsieur ROUVIER, Maire de Chateaudouble, Monsieur LECOINTE, Maire de Trans en Provence - ainsi que les Adjointes et Conseillers d'autres communes.

Le Général BALERIN, Commandant l'Ecole d'Artillerie de Draguignan - Le Colonel MARTIN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var - Le Capitaine DARGAUD, commandant le Groupement de Gendarmerie de Draguignan ainsi que l'Adjudant PIOT, commandant la Gendarmerie de Bargemon -

Les services de l'Etat, la D.D.A. et la D.D.E. représentée par Monsieur NICOLLET-

Les services de la Sous-préfecture avec Monsieur JAULENT -

Le directeur de l'Hôpital, Monsieur CADUC -

Le directeur Général des services de la C.A.D. Monsieur PASQUET -

Le directeur « Sport et Culture » de la C.A.D. Monsieur DAVID -

Monsieur JANZACK, spécialisé dans la voirie intercommunautaire-

Le directeur du S.M.E.D.E.V. (sophia-estérel) Monsieur MITTON -

Monsieur le Receveur des Postes, excusé- Madame la Directrice de l'Ecole, excusée -

Monsieur le Curé Bernard ABEILLE - Les sœurs de la Maison St. Dominique qui depuis peu se sont installées à Callas et auxquelles je tiens à dire encore une fois, au nom de la population callassienne, combien nous apprécions leur présence spirituelle - Les entre-

*
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION FRANÇOISE BARRE MAIRE DE CALLAS
*
AIDE À LA RÉDACTION MURIEL MERCHER
*
COORDINATION DOMINIQUE BOURRIER
*
MISE EN PAGE ET ILLUSTRATION DANIEL ET RAPHAËLLE DIDOT
*
DOCUMENTATION / ARCHIVES ANNE PERIER
*
DISTRIBUTION PIERRE FERRANDO LINE MISTRAL
*
REPRODUCTION

DANS CE NUMÉRO :

PAGE 1 : CÉRÉMONIE DES VŒUX
DU SAMEDI 11 JANVIER 2003 ET SOIRÉE
DANSANTE

2 : SUITE DES VŒUX

3 : SUITE DES VŒUX

4 : NOUVELLES DE LA VOIRIE

5 : TRAVAUX À L'ENTREPRISE

6 : EXTRAIT DU C.M. DU 31 JANVIER 2003

7 : SUITE DU C.M. DU 31 JANVIER 2003

8 : LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DRACENOISE

9 : LA C.A.D. SUITE

10 : LA REGION - LA VISITE DU
NOUVEAU DIRECTEUR DÉPARTE-
MENTAL DES SERVICES D'INCEN-
DIE ET DE SECOURS

11 : ORDURES MENAGERES ET TRI
SELECTIF
- ASSOCIATION DE DEFENSE DES
DROITS
DES PROPRIETAIRES FONCIERS DE
CALLAS

12 : LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

13 : NOËL À LA MÉDIATHÈQUE
- LES EXPOS A CALLAS

14 : CHAPELLES

15 : LA MAISON SAINT - DOMINIQUE

16 : « LA SENTE AUX ANES »
- LES PROBLEMES AVEC NOS AMIS LES
BETES
- LA SOCIÉTÉ DE CHASSE CALLAS-
SIENNE

17 : TELETHON 2002
- LA COMPAGNIE PROVENCE DE MADA-
ME WEBER - - CROIX ROUGE - COL-
LECTE DE VETEMENTS

18 : ECOUTE S'IL PLEUT - LE
C.E.P.A.I.
- LE REVEIL CALLASSIEN - LA
F.N.A.C.A.

19 : images

20 : ASSOCIATION LOISIRS - JEUNES-

Suite de la soirée dansante



La tradition, lors de la présentation des vœux, est de faire un petit bilan de l'année écoulée et présenter les actions à venir.

En 2002, nous avons réalisé la deuxième grande tranche d'assainissement collectif sur le secteur des Costes et avons travaillé sur la préparation de projets futurs, ainsi :

- le dossier complémentaire du Centre Beaujour, lieu où nous sommes (maison des Associations) qui sera budgétisé et réalisé en 2003 et qui représente tout de même 250.000 € (soit 1,6 MF)

- le dossier d'extension de l'école prévu pour 2004 là, il s'agit d'environ 915.000 € (soit 6 MF)

- la préparation du P.L.U. , un pré P.L.U. est en élaboration avec le CAUE et le Cabinet BEGEAT, architecte urbaniste, avec lequel nous avons fait notre P.O.S Nous avons défini nos objectifs principaux et parallèlement établissons notre schéma des zonages d'assainissement..

- nous acquérons des terrains aussi, il est important de se faire des réserves foncières pour des projets futurs : des parkings - très important pour l'avenir - et pourquoi pas une crèche intercommunale, essentielle à l'avenir.

- des renforcements de l'éclairage public sont prévus, notamment dans la montée de Beaujour et Chemin St. Pierre ainsi que la modification de l'éclairage de l'église mettant ainsi en valeur tout le haut du village.

Je remercie notre Conseiller Général qui a obtenu pour ces projets d'éclairage public 73% de subventions dans le cadre de notre syndicat dont le président est le Maire de Bargemon. Tous nos dossiers d'ailleurs sont financés par le Département et la Région qui répondent très favorablement à toutes nos sollicitations, qu'ils en soient remerciés.

- la modification de la circulation au centre du village car ce qui se passe actuellement ne peut perdurer, en effet la circulation de Figanières à Claviers-Bargemon et inversement passe essentiellement au cœur du village (pour ceux qui connaissent : au dessus de la mairie) et ceci engendre des encombrements, une circulation intense, inadaptée et dangereuse. Un sens unique sera mis en place. Pour l'instant, des travaux rue du Portail vont nous obliger à couper totalement toute circulation à partir du lundi 13 janvier et ce pendant environ 2 mois.

Je tenais à donner ces explications aux callassiens car les changements apportés aux habitudes sont souvent difficiles à appliquer. Je vous remercie de nous aider dans cette démarche.

Cela va bien sûr dans le sens de la réflexion que nous avons quant à la circulation qui se trouvera accentuée avec le nouveau collègue à Figanières.

Le collègue, réalisation départementale se faisant à Figanières, sera le bienvenu en 2003 car il permettra à nos jeunes étudiants de gagner ½ heure le matin et ½ heure le soir sur leur sommeil et la fatigue des trajets. Soyons satisfaits de cette réalisation.

Deux autres projets départementaux concernent Callas : l'aménagement du carrefour des 4 chemins qui se fait attendre mais l'on m'a dit que pour 2003, c'était bon ! Et le Col de Bousagues qui concerne les trois communes Bargemon, Claviers, Callas et qui est très dangereux et le deviendra encore plus avec l'extension de l'école.

L'année 2002 a été marquée par l'entrée de Callas dans la C.A.D. (Communauté d'Agglomération Dracénoise). Certes notre village compte pour nous et son développement, tel que nous le voulons, reste un impératif mais cette intercommunalité nous permet de nous ouvrir mieux à l'extérieur, mieux communiquer, mieux échanger et faire des choses que seuls nous ne pourrions pas faire.

La C.A.D. pour chacun de nous doit être un plus tout en gardant, je le répète, notre particularité, notre identité et je ne crois pas qu'aucun maire de la C.A.D. ne veuille le contraire. Oui, depuis le 1er janvier 2002, la C.A.D. se met en place, ce n'est pas une petite chose : 16 communes dont la ville centre Draguignan (91000 habitants en tout ce qui correspond à environ 5 Millions d'euros de dotation annuelle de l'Etat pour faire avancer la machine).

Ce n'est pas rien, bien sûr, les coûts de mise en place (les locaux), de fonctionnement (surtout le personnel) sont conséquents mais nous pouvons espérer que la dynamique qui s'installe va générer pour cette Dracénie un tel développement économique, touristique, social et culturel qu'il impliquera des investissements à la hauteur de ses ambitions. Rien ne se fait en un jour et travailler à 16 communes demande beaucoup plus d'efforts, de temps, de discussions et aussi de la tolérance, le sens du partage, le sens de l'équité.

Si je suis prudente, je ne suis pas pessimiste pour autant, au contraire, je crois que dans le monde tel qu'il se dessine actuellement, l'intercommunalité est une formidable opportunité. A nous tous de savoir la vivre les uns avec les autres, les uns pour les autres.

Trois projets sont prévus pour 2003 : l'extension des vestiaires du stade, extension revue à la hausse, qui, je crois correspondra à ce que souhaitent nos joueurs, petits et grands - une déchetterie très fonctionnelle à la place de notre décharge actuelle très vétuste - la réfection de la toiture de notre moulin communal des Clos, 1er pas vers la création d'un musée de l'olive et de ses dérivés, rassemblant nos outils et savoir-faire ancestraux.

Nous avons, c'est évident, besoin de créer de nouvelles structures car nous allons, c'est inévitable, vers une progression certaine de la population :

60 permis de construire ont été délivrés en 2002 (30 maisons individuelles et 30 extensions) sans compter les nombreuses déclarations de travaux ; beaucoup de maisons de village sont en rénovation : il faut donner aussi aux jeunes actifs la possibilité de louer des appartements à des montants raisonnables.

Ceci s'est fait grâce à notre P.O.S. équilibré je le crois, qui permet une constructibilité contrôlée et surtout pas anarchique. Ne faisons pas l'erreur de modifier notre paysage, et comme l'a si bien dit récemment dans la presse notre nouveau Président du Conseil Général Horace LANFRANCHI : « la ville à la ville, la campagne à la campagne » en effet une intégration intelligente doit pouvoir permettre une évolution désirée nous permettant le développement de notre économie locale où les artisans et commerçants puissent travailler et vivre honorablement été comme hiver. C'est ainsi que nous pourrions, grâce au quota de population atteint, avoir enfin une pharmacie.

Et puis, l'on peut rêver : la rue St. Eloi, toute la place Clémenceau et la descente vers la place du 18 Juin remplies de commerces de toutes sortes. Nous recevons d'ailleurs beaucoup de demandes d'installations auxquelles nous ne pouvons répondre par manque de locaux.

Vous savez, j'ai toujours rêvé pour Callas (déjà lorsque je tenais la petite boutique « Magali » face à la poste, Colombine maintenant) d'un développement à la mesure de la beauté de ce village, Callas mérite encore mieux, et vous verrez l'avenir ne me détrompera pas. Lorsque je dis que je rêve, ce n'est pas dans l'utopie. Pour moi, le plus beau dans le rêve c'est qu'il se réalise et c'est d'ailleurs ce qui m'a toujours conduit dans ma vie. C'est pour cela qu'avoir la chance d'être dans la position de l'élue que je suis, grâce à vous les habitants de Callas, me permet de mettre tous les jours en pratique cette philosophie.

Je tiens à vous remercier de m'avoir comprise, de m'avoir fait confiance et également à toute l'équipe qui est avec moi au Conseil Municipal et, je peux vous l'assurer, au-delà des différences qui la composent et qui quelquefois nous permettent des discussions «intéressantes», cette équipe, disais-je, a la même éthique, le même amour de Callas, la même passion pour ce qui nous anime.

Je voudrais saluer et remercier aussi les services municipaux que ce soit à la mairie, à la voirie, à l'école, à la médiathèque ou à l'office de tourisme, qui par leur attitude responsable, civique, leur compétence indéniable, mettent leur dévouement au service de notre commune et de nos concitoyens.

Je remercie tout particulièrement les personnes qui se sont investies dans l'organisation de cette soirée.

Je ne conclurai pas sans avoir salué toutes les forces vives de Callas :

- tout d'abord, les représentants de la vie économique de la commune qui offrent les services et prestations nécessaires à notre vie quotidienne et qui, ce faisant, créent des richesses et des emplois ;
- nos associations, nombreuses et efficaces qui sont de véritables bols d'oxygène pour une commune. C'est par elles que les liens humains se tissent, se développent et c'est grâce à la vie associative qu'on se sent intégré dans une cité.

Grand merci donc aux associations, continuez vos actions, vous savez que la municipalité vous soutiendra toujours. Je citerai l'une d'entre elles, qui fait un travail énorme auprès des jeunes, c'est l'association sportive Callas-Figanières (bientôt l'association sportive du canton de Callas) et l'équipe des petits de moins de 14 ans qui ont été en 2002 champions du Var pour la deuxième année consécutive. On peut les applaudir ainsi que leurs entraîneurs et dirigeants ;

- nos sapeurs-pompiers qui méritent eux aussi toute notre considération. Merci messieurs - et dames- pour votre action ;

- la jeunesse de Callas, celle qui monte, celle qui promet beaucoup, celle qui est là ce soir, que je remercie de m'avoir adressé si gentiment ses vœux de bonne année. Nous avons confiance en vous car vous êtes comme on le dit ici «de bons petits» et l'avenir de Callas, c'est vous qui le ferez.



NOUVELLES DE LA VOIRIE DE JUILLET 2002 À

En ce début d'année 2003, un olivier offert par André BERTRAND a été planté dans la jardinière au carrefour du départ de la piste des Gardettes dominant le haut du quartier Saint-Pierre pour remplacer le prunus qui avait péri.



L'espace vert de la rue Grande Prolongée qui surplombe le parking Font-Girarde a reçu son garde-corps.



L'été est surtout consacré au débroussaillage des abords du village, des chemins et des pistes sans oublier les réparations dues aux eaux de ruissellement. Les nids de poules des voies goudronnées sont rebouchés à l'enrobé à froid.

L'été c'est aussi les travaux d'entretien de l'école pendant les congés scolaires, sans oublier l'assistance technique au bon déroulement des festivités estivales : 14 juillet, soupe au pistou, festival de musique ancienne, foire artisanale, fête de la Saint-Laurent.

Place du 18 juin 1940, une clôture a été posée autour de la buvette afin de préserver le talus et prévenir les risques de chutes. Une barrière de protection a été mise en place devant le palmier après qu'il ait reçu un traitement préventif au pied.

France Télécom ayant retiré la cabine téléphonique située devant l'office du tourisme, la voirie a réalisé une jardinière dans cet espace ainsi libéré.

Au Lac de la Risse, en plus du curage des boues du décanteur et de l'enlèvement de roseaux qui prolifèrent, la passerelle a été entièrement refaite et les bois ont été remplacés. La surverse du décanteur et le chemin d'accès ont été réparés.

Le chemin rural de la Colle Blanche, du transformateur EDF du Bd des Poilus au lavoir Font de Mine, devenait trop emprunté par les véhicules 4 roues à moteur. Ce tronçon de chemin qui est fort peu étroit et en surplomb des terrains en contrebas ne pouvait plus supporter ce trafic : il a été conçu pour des charrettes. La voirie a réalisé des barrières qui ont été posées avec des panneaux d'interdiction de circuler à chaque extrémité pour réserver ce passage aux piétons et cyclistes.

Les passages protégés et les emplacements de stationnement n'étaient presque plus visibles aussi le marquage au sol a bénéficié d'un bon coup de fraîcheur.

La fontaine Font-Basse n'était plus alimentée en eau l'été dernier suite à une cassure du tuyau d'alimentation en

Décembre a vu comme chaque année la mise en place des décorations et illuminations de Noël pour la plus grande joie de tous. Il a fallu malheureusement les déposer début janvier, les fêtes étant terminées.

Depuis octobre 2002, les nombreuses journées de pluie, parfois diluvienne, ont contraint le personnel de la voirie à entretenir régulièrement les caniveaux et réseaux pluviaux. Il a été, entre autres, nécessaire de réparer la chute eaux pluviales derrière l'épicerie PROXI ainsi que le caniveau eaux pluviales en contrebas de la station ELF. Ces journées répétitives de pluie n'ont pas permis de réaliser le dés-herbage ni le débroussaillage de manière efficace.

Le caniveau arrière de la poste a été refait en totalité afin de supprimer les infiltrations en pied de bâtiment.

L'espace vert de la rue Grande Prolongée qui surplombe le parking Font-Girarde a reçu son nouveau garde-corps. Le personnel de la voirie l'a confectionné en mettant en partie à profit ces nombreuses journées d'intempéries.

En ce début d'année 2003, un olivier offert par André BERTRAND a été planté dans la jardinière au carrefour du départ de la piste des Gardettes dominant le haut du quartier Saint-Pierre pour remplacer le prunus qui avait péri.

La canalisation qui évacuait la surverse et la vidange de la fontaine Saint-Eloi était bouchée et cassée par les racines de platanes. La place Clémenceau a donc été ouverte pour faire le raccordement direct de la fontaine sur le réseau d'eau pluvial existant. Ces travaux ont permis de mettre à jour un effondrement dans le vieux caniveau en pierres dû aux poussées exercées par les racines de platanes. Le curage et la réparation de cet ancien ouvrage en pierres ont pu être réalisés dans de bonnes conditions, malgré la pluie.

Il est à noter que l'ouvrage en pierres aurait été (d'après d'anciens callassiens) édi-

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DES COSTES

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise CARDAILLAC de Grimaud, pour un montant de 411 483,18 € HT, soit 492 133,88 € TTC.

Les travaux de contrôle technique et essais de canalisations ont été confiés à la société

COMES de Saint Crépin (05) pour un montant de 21 479,00 € HT, soit 25 688,88 € TTC.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour des honoraires d'un montant de 27 338,67 €.

Ces travaux sont financés à 80 % du coût HT de l'opération, répartis de la façon suivante :

Subvention du Conseil Général : 146 363,00 €

Subvention de l'Etat : 228 673,00 €

Les travaux ont commencé le 16 Septembre 2002 et devraient être terminés en février/mars 2003.

Pour l'assainissement, 3 390 mètres linéaires de canalisations seront posés.

Pour l'eau potable, 130 mètres linéaires seront posés.

Cette 2ème tranche de travaux, après celle du secteur de Saint Laurent – La Chapelle –Peyblou, permet la constructibilité de la zone U des Costes, comme cela avait été défini dans le plan d'occupation des sols approuvé en Juillet 1999. La Municipalité continue ainsi d'appliquer son programme.

Ces équipements apporteront un confort d'utilisation aux résidents, et les quelques désagréments dûs aux travaux (et essentiellement lors des intempéries) seront, nous l'espérons, bien vite oubliés.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

La Municipalité a décidé, conformément aux dispositions réglementaires de la Loi sur l'Eau, d'engager une procédure pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement.

Ce document est indispensable pour permettre de définir les zonages d'assainisse-

TRAVAUX à L'ENTREPRISE

Entreprise SFILIO,
Entretien des espaces verts,
Plantation des fleurs annuelles.

Entreprise SEV, traitement des arbres du village et traitement préventif du pied du palmier de la place du 18 juin 1940.

Entreprise VENTURINO,
Curage de fossés au lieu-dit La Ferrage,
Curage du décanteur du lac de la Risse.

Entreprise VIEGAS, réparation du mur de l'ancien C.S. suite aux dégâts causés par un camion.

Entreprises CARDAILLAC, travaux de terrassement pour l'assainissement et l'adduction d'eau potable dans les quartiers des COSTES et COSTES SUD.

STRAMBIO, goudronnage et rénovation de voies publiques :

Route de la COLLETTE qui passe devant le moulin à huile y compris mise à niveau du carrefour sur la RD 25,
Montée des Frayères,
Montée du cimetière,
Chemin dit des Moulins

Entreprise GARELLI, réalisation d'un ouvrage en lieu et place de l'affaissement de la rue du Portail de Blancon, actuellement en cours.

Ces travaux nécessitent la réalisation d'une dalle fondée sur pieux en béton armé, l'ensemble étant ancré par un cloutage dans la paroi rocheuse (Callas est en effet, en grande partie, bâti sur le rocher). Le coût important de ces travaux (environ 80.000 euros) a nécessité la consultation de plusieurs entreprises et l'établissement des dossiers de demandes de subventions, ce qui a pris du temps.

Entreprises VENTURINO/

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2003

DÉCISION DU MAIRE

Par décision en date du 17/12/2002, Madame le Maire informe qu'elle a reconduit les contrats d'assurances de la Commune et des services annexes à Groupama pour l'année 2003.

ACQUISITIONS FONCIERES – PARCELLE AC n° 139 lieudit Castéou -

Le Maire, rappelle que par délibération en date du 23/09/2002, il avait été décidé l'acquisition, par D.P.U., de la parcelle de terrain cadastrée AC. 139, dans l'optique d'acquérir des terrains dans ce secteur pour la réalisation de parkings.

Informe que par avis en date du 22 Novembre 2002, le service des Domaines donne son accord pour cette acquisition dans le cadre du D.P.U. au prix de 28 965,31 €, prix demandé par le vendeur.

Demande au Conseil Municipal de confirmer la décision du 23/09/2002, et de solliciter les subventions correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la décision d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée AC n° 139, lieudit « Castéou », d'une superficie de 450 m², située en zone Uar au plan d'occupation des sols, par la procédure du droit de préemption urbain, au prix de 28 965,31 €, pour la réalisation de parkings.

Dit que le financement de cette opération pourrait être le suivant : subvention du Conseil Général du Var : 40 %

subvention du Conseil Régional P.A.C.A. : 30 %

autofinancement Commune de Callas : 30 %

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général du Var, l'inscription de cette opération au programme de subventions du Département, au titre des Communes de moins de 3 500 habitants.

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, l'inscription de cette opération au programme de subventions de la Région.

LEGS A LA COMMUNE

Le Maire, informe le Conseil Municipal que Monsieur D. BERTILLON, chargé du dossier du legs consenti à la Commune par Melle CADER, a fait aboutir cette affaire qui était en souffrance à l'étude de Maître d'Arbois de Jubainville à Draguignan depuis le décès de la donataire.

Le Conseil Municipal, accepte ce legs d'un montant de 8 253,29 €. dit que cette somme sera imputée à l'article 10251 du budget primitif 2003.

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE EN CENTRE VILLAGE POUR CREATION D'UN COMMERCE AVEC LOGEMENT

Le Maire, expose au Conseil Municipal, que l'immeuble cadastré AB. 437, 11, rue saint Eloi à Callas, est mis en vente par son propriétaire, Monsieur Frédéric VINCENT, au prix de 122 000,00 €, et propose au Conseil Municipal son acquisition pour la création d'un commerce avec logement.

Le Conseil Municipal, considérant que la population des résidents permanents et saisonniers est en constante augmentation, que le parc de commerces existants ne correspond pas à cette progression, et qu'il est nécessaire en conséquence de permettre l'installation de nouvelles activités dans le centre village et que la Commune doit être le moteur du nouveau développement économique en intervenant sur le marché immobilier pour acquérir les biens et proposer des baux commerciaux ou professionnels pour personnes désireuses de s'installer sur la Commune.

A l'unanimité, le Conseil décide l'acquisition de cet immeuble au prix de 122 000,00 €, sous réserve de l'avis du service des Domaines.

Dit que le financement de cette opération pourrait être le suivant : subvention du Conseil Général du Var : 40 % - 48 800,00 €

subvention du Conseil Régional PACA : 30 % - 36 600,00 €

autofinancement Commune : 30 % - 36 600,00 €

Autorise le Maire à souscrire les emprunts correspondants. Dit que les annuités d'emprunts pourraient être couvertes par le montant des locations de l'immeuble.

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général du Var, l'inscription de cette opération au programme de subventions du Département, au titre des Communes de moins de 3 500 habitants.

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, l'inscription de cette opération au programme de subventions de la Région.

ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LA VOIRIE

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission de travaux, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un véhicule pour la voirie, Piaggio de type Porter essence, au prix HT de 11 586,00 €.

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général du Var, l'inscription de cette opération au programme de subventions du Département, au titre des Communes de moins de 3 500 habitants.

ADOPTION DU PRINCIPE DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE et CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Le Maire, rappelle que par contrat visé le 17 Juin 1991 par Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan, la Commune de Callas a confié à la SAUR l'exploitation en affermage de son service public d'eau potable. La durée du contrat d'affermage était fixée à 12 ans, durée débutant à compter du lendemain du visa de la Sous-préfecture, soit le 18 Juin 1991. Le contrat vient donc à échéance le 17 Juin 2003.

Informe qu'en application des dispositions de la Loi n° 93.122 du 29 Janvier 1993, il convient d'engager les publicités réglementaires relatives à la délégation de service public. Sur les bases des données contenues dans le rapport sur le choix du mode de gestion, le Maire propose de reconduire la délégation du service sous la même forme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le principe d'une nouvelle délégation du service d'eau potable en affermage. Charge la D.D.A.F. de faire paraître un avis de publicité dans le B.O.A.M.P. et dans le moniteur des travaux publics en tant que publication spécialisée, selon la procédure prévue à l'article 38 de la Loi n° 93.122 du 29/01/1993. Procède à bulletin secret à l'élection de trois membres titulaires et trois membres suppléants devant faire partie avec le Maire, de la Commission d'Ouverture des Plis, qui sera amenée à donner son avis sur les propositions présentées.

Membres titulaires : A. Baïges, D. Didot, P. Laugier

Membres suppléants : P. Ferrando, A. Perier, A. Bellegy

Charge la Commission d'Ouverture des Plis d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public.

ADOPTION DU PRINCIPE DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT et CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Le Maire, rappelle que par contrat visé le 17 Juin 1991 par Monsieur le Sous-préfet de Draguignan, la Commune de Callas a confié à la SAUR l'exploitation en affermage de son service public d'assainissement. La durée du contrat d'affermage était fixée à 12 ans, durée débutant à compter du lendemain du visa de la Sous-préfecture, soit le 18 Juin 1991. Le contrat vient donc à échéance le 17 Juin 2003. Informe qu'en application des dispositions de la Loi n° 93.122 du 29 Janvier 1993, il convient d'engager les publicités réglementaires relatives à la délégation de service public. Sur les bases des données contenues dans le rapport sur le choix du mode de gestion, le Maire propose de reconduire la délégation du service sous la même forme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le principe d'une nouvelle délégation du service d'assainissement en affermage. Charge la D.D.A.F. de faire paraître un avis de publicité dans le B.O.A.M.P. et dans le moniteur des travaux publics en tant que publication spécialisée, selon la procédure prévue à l'article 38 de la Loi n° 93.122 du 29/01/1993. Procède à bulletin secret à l'élection de trois membres titulaires et trois membres suppléants devant faire partie avec le Maire, de la Commission d'Ouverture des Plis, qui sera amenée à donner son avis sur les propositions présentées.

Membres titulaires : A. Baïges, D. Didot, P. Laugier

Membres suppléants : P. Ferrando, A. Perier, A. Bellegy

Charge la Commission d'Ouverture des Plis d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES COSTES

Le Maire, informe qu'une antenne supplémentaire pour l'assainissement, est nécessaire sur le secteur des Costes Sud. Cette antenne n'avait pas été tracée du fait que les servitudes de passage en terrains privés pouvaient s'avérer difficiles à obtenir, retardant ainsi le début du chantier, et qu'un relevé topographique très précis des lieux était indispensable. Les servitudes de passage sont aujourd'hui accordées, et les relevés topographiques effectués.

.....Le coût de cette antenne est de 18 758,41 € HT, s'ajoutant au marché initial de l'entreprise de 411 483,18 € HT, soit un montant total à l'entreprise de 430 241,59 € HT. Les essais et contrôles à la société COMES s'élèvent à 21 479,00 € HT pour le marché initial, le supplément reste à chiffrer. Les honoraires de la D.D.A.F. s'élèvent à 27 338,67 €. Le montant total de l'opération (hors supplément COMES) est donc de 479 059,26 € HT. Le dossier de subvention monté par la D.D.A.F. s'élevait à 481 144,00 € HT. La Commune reste donc dans le prévisionnel initial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés de travaux de l'entreprise CARDAILLAC et COMES.

REFECTION DE LA SALLE DU VERGER

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier constitué par la commission des travaux, décide d'effectuer la réfection de la salle du verger pour un montant total HT de 18 387,71 €, se décomposant comme suit : - électricité : 6 851,28 € HT, - peintures : 5 432,75 € HT, - sol : 6 103,68 € HT. Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2003. Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général du Var, l'inscription de cette opération au programme de subventions du Département, au titre des Communes de moins de 3 500 habitants.

DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL DU VAR POUR LA REGULARISATION DE LA DOMANIALITE ET DU STATUT DES VOIES SUR LES TERRITOIRES COMMUNAUX

Le Maire expose que le Conseil Général peut apporter, dans le cadre de l'aide aux Communes, son soutien au financement des prestations nécessaires à la régularisation de la domanialité et du statut des voies sur les territoires communaux.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, vu la délibération du Conseil Général n° 16 du 13/06/2001, relative à l'aide aux Communes sur la domanialité et le statut des voies sur les territoires communaux ; Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Général n° 2/1 du 21/01/2002, relative à l'adoption des règles d'attribution et de gestion des programmes d'aide financière aux Communes ; Considérant que la Commune doit régulariser le statut de certaines voies sur la Commune, à l'unanimité, décide de demander l'intervention du Conseil Général du Var pour la régularisation de la domanialité et du statut des voies sur la Commune.

DEMANDE DE PROROGATION DE SUBVENTION A LA REGION

Le Maire, rappelle au Conseil Municipal que Monsieur le Président du Conseil Régional avait attribué, par arrêté du 15/06/2001, une subvention de 152 449,00 € pour un programme de travaux de voirie de 497 116,00 € HT dans les zones U du plan d'occupation des sols. Ces aménagements de voirie n'ont pu être réalisés dans les 2 ans, compte tenu des programmes d'assainissement et de renforcement en eau potable qui doivent être réalisés avant, et seront terminés en Février 2003.

Propose au Conseil Municipal de demander la prorogation de la subvention pour pouvoir réaliser les travaux de voirie dans les 2 ans à venir.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est nécessaire de réaliser le programme de voirie prévu dans les zones U du P.O.S., et que ces travaux doivent être effectués dans les 2 ans, à l'unanimité, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur la prorogation de la subvention votée par délibération n° 01/00067 en date du 04/05/2001, et attribuée par arrêté du 15/06/2001, pour un montant de 152 449,00 €.

REFECTION DES RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT RUE DU PORTAIL

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, considérant qu'il est indispensable de faire une réfection des réseaux eau potable et assainissement, qui sont vétustes, avant les travaux de voirie rue du Portail, à l'unanimité, décide la réfection des réseaux A.E.P. et assainissement rue du Portail dont le détail est le suivant :

- eau potable : 5 142,51 € HT, - assainissement : 1 199,74 € HT
Total : 6 342,25 € HT

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2003, article 2313. Sollicite l'inscription de ces travaux aux programmes départementaux eau et assainissement 2003.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU PORTAIL

Le Maire, rappelle que les travaux de voirie rue du Portail, estimés à 60 970,00 € HT, ont été subventionnés pour 48.200,00 €.

Le devis de l'entreprise retenu était de 58 064,58 €.

Des travaux complémentaires sont nécessaires pour 5 640,10 € HT pour une surface supplémentaire de 30 m², ceux-ci devraient être compensés par des moins values sur d'autres postes,

et 18 854,28 € HT comprise étude béton pour l'exécution d'une dalle complémentaire de 17 m². Tous ces travaux sont fondés sur micro-pieux.

Le montant total des travaux à l'entreprise s'élèverait à 76 918,86€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réalisation des travaux complémentaires pour un montant de 18 854,28 € HT.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2003, article 2313. Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général l'inscription de ces travaux complémentaires au programme de subvention du Département, au titre des Communes de moins de 3 500 habitants.

PROGRAMME DE VOIRIE 2003

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission de travaux, à l'unanimité, décide la réalisation du programme de voirie 2003 suivant :

- réparation chemin Camp Redon :	2 023,76 € HT
- réfection place du 18 Juin :	1 228,64 € HT
- création entrée chemin de la Colle Basse :	1 097,00 € HT
- création revêtement chemin de la Croix :	4 957,48 € HT
- création revêtement chemin des Clos :	4 371,64 € HT
- réparation reprofilage montée St Pierre et Portail :	les devis sont à établir

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2003, article 2313. Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général, l'inscription de ces travaux au programme de subvention du Département, au titre des Communes de moins de 3 500 habitants.

REFECTION DE LA PISTE n° I.617 dite Riou Sec

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général, la réfection de la piste I.617, Riou Sec, pour une longueur de 750 mètres linéaires, dans le cadre de l'aide aux Communes, programme 2003.

AIRE DE JEUX POUR ENFANTS PLACE DE LA TUILERIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres a été publié par le cabinet V.A.D. pour le compte du Conseil Général. La date limite de dépôt des offres par les entreprises au Conseil Général a été fixée au 24 Février 2003.

GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, vu la délibération du 5 Juin 2002, adoptant le règlement de la garderie périscolaire, considérant que le nombre de demandes est suffisant pour l'ouverture de cette structure le matin, décide l'ouverture de la garderie périscolaire le matin à 7 H 30, à compter du 3 Février 2003.

SUBVENTIONS POUR SEJOURS LINGUISTIQUES ET PEDAGOGIQUES

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide d'attribuer aux organismes chargés des séjours linguistiques et pédagogiques des Etablissements Scolaires des premier et second cycles (écoles primaires, Collèges, Lycées...) fréquentés par des élèves de la Commune de Callas, une somme de 23 euros par élève concerné par ces séjours.

Dit que la présente délibération prend effet au 1er Janvier 2003, et annule toute disposition antérieure relative aux participations communales à ces séjours. Dit que ces aides seront attribuées par le C.C.A.S.

ORGANISATION DES GRENIERS DANS LA RUE PAR L'OFFICE DU TOURISME DE CALLAS

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de l'intention de l'O.T. d'organiser 2 Greniers dans la rue, au printemps et à l'automne, à l'unanimité, donne un avis favorable pour l'organisation de deux Greniers dans la rue par l'Office du Tourisme de Callas en 2003.

L'autorisation de voirie sera délivrée par le Maire.

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES

Le Maire, propose de revoir les tarifs des locations de salles de la façon suivante, compte tenu des travaux de rénovation effectués :

- Centre Beaujour – rez de chaussée - : 275,00 € au lieu de 150,00 € -
Caution de 300,00 € -
- Autres salles : 30,00 € - caution de 60,00 € -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les tarifs suivants :

- Centre Beaujour – rez de chaussée - : 250,00 € au lieu de 150,00 € -
Caution de 300,00 € -
- Autres salles : 30,00 € - caution de 60,00 € -

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE (CAD)

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la commune de Callas a intégré la Communauté d'Agglomération Dracénoise, plus familièrement appelée la « CAD ».

Forte de 91 000 habitants, la CAD regroupe 16 communes : Ampus – les Arcs-sur-Argens – Bargemon – CallasChateaudouble - Claviers – Draguignan – Figanières – Flayosc – La Motte – Lorgues – Montferrat – Le Muy -

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Arcs sur Argens – Vidauban.	Politique de la Ville, Habitat et Affaires sociales – Développement Economique
Tel un conseil municipal, la CAD est dirigé par un conseil communautaire composé de conseillers municipaux de chaque commune membre.	De 7501 à 10000 h.....6 sièges – Le Muy - Lorgues + Draguignan.....27 sièges A ce jour, le nombre total de conseillers communautaires est de 78.	Chaque commission émet des propositions qui sont étudiées en bureau et soumises en dernier lieu à l'approbation du conseil communautaire.
Le nombre de conseillers municipaux siégeant par commune est fonction du nombre d'habitants de chaque commune.	La CAD est dirigée par un bureau composé du Président (Max PISELLI, Maire de Draguignan) et de 16 vice-présidents (chaque Maire est titulaire d'une vice-présidence).	Françoise BARRE, Maire de Callas, assure la Présidence de la commission Administration Générale – marchés publics, et siège aux commissions Culture, Environnement et Finances.
De 0 à 2000 h.....2 sièges – Ampus – Bargemon – Callas - Chateaudouble – Claviers – Taradeau	Chaque Vice-président est responsable d'une commission. Les différentes commissions sont :	Alain BAIGES, 1 ^{er} Adjoint au Maire, siège aux commissions Finances, Sport et Environnement ainsi qu'au comité technique paritaire en tant que représentant de l'administration.
De 2001 à 4000 h.....3 sièges – Figanières – La Motte - Montferrat	Administration et Finances – Environnement – Transport et Déplacements/Voirie – Sports et Equipements de Loisirs	
De 4001 à 5000 h.....4 sièges – Trans en Provence - Flayosc	– Tourisme/Culture	
De 5001 à 7500 h.....5 sièges - les	– Urbanisme et Développement Urbain –	

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA CAD

Elles proviennent principalement de 2 sources que sont :

- la taxe professionnelle des 16 communes (soit environ 13 000 000 euros)

En effet, un des grands principes des communautés d'agglomérations est la fixation d'une taxe professionnelle unique (TPU) sur tout le territoire concerné.

En ce qui concerne la CAD, ce taux est fixé à 18% ; pour atteindre ce taux unique, un délai de 12 ans a été donné à toutes les communes.

La TP de la commune de Callas étant de 12% en 2001, elle atteindra progressivement 18% sur décision du conseil communautaire.

- la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Chaque année, en fonction des transferts de charges réalisés, l'Etat apporte sa contribution aux ressources financières de la CAD. Pour l'année 2002 écoulée, ce sont 55 euros par habitant (soit environ 5 000 000 euros) qui ont été versés par l'Etat dans les « caisses » de la CAD.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CAD

RÉUSSIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE : Grâce au partage du produit de la taxe professionnelle et au lissage des taux à l'échelle de la communauté d'agglomération,

nous disposons aujourd'hui de toutes les cartes pour mettre en œuvre une politique économique ambitieuse, efficace et mieux intégrée.

La création d'un lieu d'accueil d'entreprises fait partie intégrante du programme économique de la CAD. Cette opération a pour finalité de densifier le tissu entrepreneurial de la CAD. L'ancienne caserne des armées «Chabran», à Draguignan, a été acquise par la CAD à cette fin. A vocation essentiellement économique, le futur établissement comprendra des installations destinées à faciliter le travail de communication d'entreprises tertiaires et quelques équipements publics.

AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA DRACÉNIE :

Ce travail doit être engagé avec le soutien du Comité Départemental du Tourisme, tant la tâche est grande.

L'office de tourisme de Draguignan, « Maison de Pôle Touristique », mis à disposition de toutes les communes de la CAD, se voit conférer une dimension «industrielle et commerciale » afin de pouvoir agir comme fédérateur des offices de tourisme locaux.

Pour être efficace, une convention sera passée entre la

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE (CAD) (suite)

La Maison de Pôle assurera le montage des produits touristiques en relation avec les associations, leur commercialisation, la promotion et la communication. Elle proposera aux élus de la CAD un projet de développement cohérent. Les associations gestionnaires d'office de tourisme assureront l'accueil et l'animation des communes.

Pour Callas, c'est ainsi que l'office du tourisme et la médiathèque sont désormais transférés à la CAD.

L'office du tourisme « office de la CAD » est intégré dans le réseau communautaire ; il possédera tous les éléments pour orienter les touristes vers toutes les communes membres, la CAD prenant à sa charge la documentation touristique des 16 communes.

En ce qui concerne la médiathèque, elle travaillera elle aussi en réseau : les expos et les fonds de livres tourneront sur les communes. On continuera à bénéficier de la Médiathèque Départementale de Prêt qui, de plus, va ouvrir son fonds sonore, les DVD, ses vidéos, etc... pour les écoles notamment.

ASSURER UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE :

Il s'agit là de décisions importantes à prendre en matière d'aménagement et de développement du territoire.

C'est par le Schéma Communautaire de Cohérence Territoriale (SCOT) qu'il nous sera proposé « d'imaginer » nos communes dans une dizaine d'années.

Grand partenariat entre l'Etat, la Région, le Département, les Communes et la CAD, le SCOT donnera naissance au Contrat d'Agglomération qui fixera les grands traits des dispositions de politique publique.

La réflexion préalable au SCOT est amorcée autour des thèmes suivants : L'emploi et l'économie – les déplacements – l'habitat, les équipements et services – le social – le patrimoine naturel et bâti -l'eau, l'assainissement, les déchets, l'air, le bruit – l'urbanisme et l'utilisation du sol – la sécurité et la prévention.

ASSURER UN ÉQUIPEMENT COHÉRENT DU TERRITOIRE :

La CAD a repris en charge les équipements sportifs et culturels jusqu'à présent gérés par les communes (médiathèques, piscines, stades, gymnases, théâtre, musées, etc.). Il ressort un besoin évident de réaliser de nouveaux équipements structurants sur les diverses communes de l'agglomération dans les secteurs sportifs et culturels.

Pour Callas, le stade « Gilles Mistral » a été transféré. Le projet d'agrandissement des vestiaires a été repris par la CAD qui a légèrement modifié le projet....à la hausse. C'est en effet pour un total de plus de 160 000 euros que les travaux doivent commencer, on l'espère....au printemps. De plus, la commission des sports a donné son avis favorable pour la réalisation d'un revêtement synthétique d'ici 2 à 3 ans.

OPTIMISER LA GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'ENVIRONNEMENT :

La gestion des déchets est une compétence complexe, coûteuse, et soumise à des normes de plus en plus strictes. La CAD assume donc cette compétence avec pour

Le Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier : Ce programme se déroulera bien évidemment sur plusieurs années. Il reprend en totalité les dossiers déjà étudiés par les communes en y rajoutant l'harmonisation nécessaire à appliquer sur le territoire des 16 communes (les travaux du SIVU pour le PIDAF de Callas/Claviers, dissous à la création de la CAD, sont repris dans l'étude globale de l'aménagement communautaire).

SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION :

La compétence du transport scolaire a été reprise par la CAD au Conseil Général. En partenariat avec ce dernier qui subventionne le transport scolaire à hauteur de 72% (100% pour les communes de montagne), le coût du transport aux familles de la communauté d'agglomération a pu être fixé à 60 euros annuels par élève, la CAD prenant à sa charge la différence.

Une réflexion approfondie est en cours à propos des transports en commun reliant les différentes communes. Il s'agirait de créer des transports à la demande, sur les liaisons intercommunales insuffisantes.

La commune de Callas a intégré la CAD depuis un an : cette même CAD qui n'a que deux ans d'existence. Il est beaucoup trop tôt pour tirer des conclusions sur l'apport effectif dont les communes peuvent bénéficier de cette immense structure (16 communes, 91 000 habitants, 78 élus, plus de 160 employés, etc.).

Actuellement, le travail qui est réalisé par les élus est difficile et fastidieux à la fois : en effet, l'administration CAD n'est pas encore totalement en place, le travail du Conseil Communautaire, du bureau, des commissions et de l'administration nécessite une coordination complexe.

Mais le « bon point ! », pour le moment, c'est que les élus travaillent vraiment pour l'intérêt général....sans faire de la politique et dans une ambiance chaleureuse.

Compte tenu de cette nouvelle « structure » qui n'existait pas jusqu'à ce jour, et qu'il faudra bien faire fonctionner, je ne pense pas que dans le temps, nous puissions réaliser des économies d'échelles conséquentes ; en contrepartie, je crois très sincèrement que les collectivités – et notamment les plus petites – pourront réaliser des projets qu'elles n'auraient jamais pu exécuter toutes seules.

Alain BAÏGES
1^{er} Adjoint au Maire



LA REGION – UN PARTENAIRE

Le jeudi 5.12.2002, notre Conseiller Régional, Olivier AUDIBERT-TROIN, venait à Callas sur l'invitation du maire, rencontrer les membres du Conseil Municipal. Il était accompagné des chargés de mission régionaux : Annie ARLA et Laurent BESOZZI ;

Le but de cette réunion était de rendre beaucoup plus proche de nous cette institution qu'est la Région dont le siège est à Marseille, comprendre mieux son rôle pour les petites collectivités comme la nôtre et les aides qu'elle peut nous apporter.

La proximité d'un Conseiller Régional comme Olivier AUDIBERT-TROIN (par ailleurs 1er adjoint à Draguignan), très accessible et très à notre écoute, nous permet de compter sur des aides financières précieuses concernant nos projets comme le Centre Beaujour dont nous allons réaliser le dossier complémentaire en 2003, l'acquisition de foncier et autres dossiers pour lesquels le Département nous aide également pour une grande partie.

Une discussion sur la décentralisation permettait aussi d'exposer les inquiétudes des élus face à des pouvoirs et compétences accrus donnés aux collectivités sans que les moyens humains et financiers correspondants ne soient alloués. Restons confiants mais vigilants.

LA VISITE DU NOUVEAU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Nommé à la tête des sapeurs-pompiers du département du Var depuis le 5 octobre 2002, c'est le Colonel Eric MARTIN qui a succédé au Colonel Michel LAFOURCADE.

Comme il l'avait annoncé, c'est par la visite de l'ensemble des Centres d'Incendie et de Secours du Département que le nouveau Directeur a souhaité commencer sa prise de fonctions.

C'est ainsi que le jeudi 19 décembre 2002 à 18h00, accompagné du Colonel Christian FAVRE, Directeur Adjoint et du Commandant Richard ISKANDAR, Chef de Groupement, il s'est rendu au CIS de CALLAS pour rencontrer les sapeurs-pompiers locaux et découvrir le tout récent centre de secours.

Accueilli par Françoise Barre, Maire de CALLAS, mais aussi Alain BAIGES, Line MISTRAL et Claude DUBOURG, conseillers municipaux, un large tour d'horizon a pu être effectué tant sur le plan humain que matériel.

Sans problème particulier, comme le fit remarquer le chef de centre Marc LAMBERT, le Colonel Eric MARTIN a tenu à féliciter d'une part la municipalité, pour avoir mis à disposition des sapeurs-pompiers des locaux fonctionnels, d'autre part l'ensemble des sapeurs-pompiers présents pour la tenue exemplaire des engins et du bâtiment.

Au cours des différentes discussions, et devant ce qu'il venait lui-même de constater, le Directeur annonçait que la prochaine mise en place...d'un VSAB (ambulance) devrait être très sérieusement envisagée ; il souhaitait, de ce fait, qu'il lui soit précisé dans les mois à venir, s'il était possible aux sapeurs-pompiers volontaires de Callas, en fonction de leur disponibilité, d'assurer une garde perma-



ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

Nous rappelons que les conteneurs en plastique situés un peu partout sur la commune de Callas reçoivent uniquement les ordures ménagères. La collecte se fait tous les 2 jours en hiver. (si les conteneurs sont pleins, revenez le lendemain !).

Les conteneurs en bois de tri sélectif reçoivent respectivement les emballages, le papier et le verre (des affiches accolées sur le devant des conteneurs expliquent le tri).

Rien ne doit être déposé en dehors de tout conteneur.

Les végétaux doivent être brûlés dans votre propriété en hiver et déposés à la déchetterie en été (quartier « la Clue »).

Les encombrants doivent aussi être déposés à la déchetterie.

Cependant un ramassage mensuel des encombrants a lieu le 2ème mercredi du mois. Il est demandé à chacun utilisant ce service :

de s'inscrire obligatoirement en mairie en indiquant le volume approximatif ;

de respecter impérativement les jours de passage ;

de ne pas déposer tout un déménagement mais des quantités raisonnables. Dans

le cas de grosses quantités, se rendre à la déchetterie. (du lundi au vendredi de 9h à 11h - de 14h à 17h et samedi après-midi de 14h à 17h)

de déposer vos « monstres » devant votre domicile la veille du jour de passage, à partir de 18 heures, ou le jour même, très tôt le matin.

Dans le ramassage à domicile :

Sont acceptés : appareils électroménagers, sommiers, matelas, vélos, mobilier, canapés, fauteuils.

Sont refusés : pneus, batteries, végétaux, produits toxiques, produits liquides, produits issus de travaux, matériaux de construction.



NOUVELLE DECHETTERIE

La nouvelle déchetterie de Callas-Figanières au quartier de la Clue a fait l'objet d'une enquête publique en Novembre 2002, celle-ci a généré peu d'observations des riverains et les communes de Figanières et de Callas ont émis un avis favorable, heureux que nous sommes tous de voir le quai actuel vétuste se transformer en 2003/2004 en une très performante installation possédant une bascule permettant de peser, divers conteneurs recevant différentes catégories

ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS DES PROPRIETAIRES FONCIERS DE CALLAS

Chaque propriétaire foncier est aujourd'hui confronté à une triste réalité : le patrimoine foncier qui nous a été transmis par nos pères ou nos grands-pères est aujourd'hui une charge financière, un souci dû aux responsabilités qui en découlent et il ne peut plus assumer son rôle primordial qui était jadis de faire vivre une famille par les ressources que cela engendrait.

Tous les jours de nouvelles lois, nationales ou européennes, viennent ajouter des contraintes, des devoirs, des coûts supplémentaires à des biens qui n'ont plus aucune rentabilité.

Seule l'urbanisation et donc la constructibilité des parcelles permet de valoriser le foncier.

Il est bien évident que tout ne pourra être construit. Nous avons donc le devoir d'imaginer d'autres voies pour valoriser ce patrimoine. Un groupe de propriétaires de la commune de Callas s'est rassemblé dans le but de défendre les droits des propriétaires face aux différentes décisions qui sont systématiquement prises sans jamais les consulter.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt fait appliquer des règles prises à Paris pour l'ensemble du territoire français et qui sont souvent en disharmonie avec les réalités de la forêt provençale.

Natura 2000 propose de figer toute activité nouvelle dans des secteurs déterminés par des instances ne connaissant pas la réalité du terrain. Les mairies ont l'obligation de déterminer des plans locaux d'urbanisme qui vont fixer pour plus de dix ans les territoires qui en font l'objet.

La Direction Régionale de l'Environnement applique les décisions prises par nos députés dans le Code Rural et le Code de l'Environnement. L'ensemble de ces décisions s'impose à nous sans que jamais la multitude des petits propriétaires forestiers puisse exprimer son point de vue et faire valoir ses droits. C'est la raison pour laquelle nous avons fondé cette association dont le but est d'être acteur responsable vis à vis des administrations, des collectivités locales.

Ensemble, nous serons en mesure de demander aux administrations qu'elles appliquent le droit relatif à la propriété privée. Ensemble nous serons en mesure de développer des projets valorisants pour nos parcelles foncières. Ensemble nous développerons des actions communes pour conserver les acquis du présent et ouvrir les portes du futur.

Nous espérons que de nombreux propriétaires fonciers nous rejoindront dans cette démarche qui s'enrichit dans le renforcement de la présence de chacun. A bientôt pour travailler ensemble au devenir de notre patrimoine.

LE CENTRE COMMUNAL D 'ACTION SOCIALE DANS NOTRE COMMUNE

Nos services sociaux s'occupaient autrefois d'une petite frange de population peu instruite, peu stable, incapable de réagir par ses propres moyens, cette frange démographique défavorisée que toutes les sociétés connaissent et tâchent d'endiguer le mieux possible. Aujourd'hui c'est toute la société qui est touchée sans que personne puisse être certain d'échapper durablement à la dureté des temps.

Le Centre Communal d'Action Sociale est composé :

d'une présidente : Madame le Maire

d'une adjointe aux Affaires Sociales : Marie- Louise DOUVIER

de trois conseillères municipales : Dominique BOURRIER, Monique IMBERT, Valérie JACQUES

d'une présidente d'association (C.E.P.A.I.): Annie CORCIN

d'un médiateur social (Caisse d'Allocations Familiales) : Christiane SFILIO

d'une infirmière de secteur psychiatrique : Raphaëlle DIDOLOT



Des associations telles que l'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) ou l'Entraide Sociale du Var peuvent également venir en

Le C.C.A.S. est un lien social et un intermédiaire. Il assure la mise en relation, la coordination entre le médecin, l'assistante sociale, la caisse d'allocations familiales, le S.S.I.A.D.(Service de Soins Infirmiers à Domicile), une aide médicale hospitalière, un placement en maison de retraite, un placement en centre d'aide par le travail pour les handicapés, l'établissement des dossiers d'aides ménagères, les dossiers d'allocation personnalisée à l'autonomie (A.P.A.), la téléalarme (assistance aux personnes seules) et les dossiers de revenus minimum d'insertion (R.M.I.) La Direction des Personnes Agées et Handicapés propose une aide aux personnes de plus de 60 ans et de faibles ressources. Le plafond départemental est de 727 € pour une personne seule et de 1263 € pour un couple.

L'allocation personnalisée à l'autonomie(A.P.A.) a été mise en place en automne 2001. C'est une prestation en nature, modulée en fonction du degré de perte d'autonomie et des ressources de l'intéressé. Elle est accordée sur demande et quels que soient les revenus du demandeur, dans la limite de tarifs fixés par Décret selon les G.I.R. (Groupe Iso de Ressources) I-II-III-IV-V.

G.I.R. I : personnes grabataires

G.I.R. II : personnes grabataires ou présentant des fonctions intellectuelles altérées

G.I.R. III : personnes ayant conservé leurs fonctions intellectuelles et partiellement leur capacité à se déplacer

G.I.R. IV : personnes n'assurant pas seules leurs transports mais pouvant se déplacer dans leur logement

G.I.R. V : aide ponctuelle

Le dossier est à retirer auprès du C.C.A.S. de la commune de résidence et est complété par le demandeur ou son représentant légal ; il est adressé par le C.C.A.S. au président du Conseil Général du Var. Les conditions à remplir par le demandeur sont les suivantes :

être âgé de plus de 60 ans

pour les personnes de nationalité étrangère, être titulaire de la carte de résidence ou d'un titre de séjour

attester d'une résidence stable et régulière

pour les personnes sans résidence stable, élire domicile auprès d'un organisme agréé à cette fin, conjointement par le représentant de l'Etat et le président du Conseil Général.

Le versement de l'A.P.A. est, le cas échéant, avec l'accord du bénéficiaire, effectué directement aux services prestataires d'aide à domicile ou aux établissements de résidence des personnes bénéficiaires.

Le Centre Communal d'Action Sociale, budgétisé par la municipalité, participe au financement :

des séjours en colonies de vacances

des séjours pédagogiques

des classes vertes et des classes de neige pour les enfants de l'école de Callas

de certaines subventions aux associations

des colis de Noël aux personnes âgées.

Des associations telles que l'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) ou l'Entraide Sociale du Var peuvent également venir en aide :

NOËL À LA MÉDIATHÈQUE



C'est avec le plus grand plaisir que les enfants de Callas ont pu assister au spectacle organisé par la Médiathèque le 19 décembre dans le cadre des fêtes de fin d'année. Certains d'entre eux en ont parlé à leurs institutrices, d'autres à leurs parents car ils ont tous apprécié ce Conte Musical Indien. C'est avec joie que nous avons pu remarquer des enfants très sages, à l'écoute et fascinés par la mise en scène de la Compagnie « TAM TAM ». Mais bien entendu, ils ont aussi participé à l'histoire en répondant aux questions des comédiens car sans l'aide des enfants, INDIANA n'aurait jamais pu retrouver son père.

Merci à Laurence pour la photo !

Mystérieux, coloré et envoûtant, INDIANA nous a entraînés avec rythme et humour dans un fantastique voyage au pays des mille et une nuits...A travers une autre culture, celle de l'Inde, les enfants sont partis à la découverte de la musique et de la danse hindoue...

La médiathèque est ouverte au public les :

mardi de 14 H 00 à 18 H 15

mercredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 15

vendredi de 14 H 00 à 18 H 45.

De juin à Septembre les horaires d'après-midi restent identiques mais la médiathèque sera fermée le Mercredi matin.

Tarifs :

Adultes 7,70 €

Enfants 3,10 €

Gratuité pour les demandeurs d'emploi, Rmistes, les personnes non imposables ou titulaires d'une carte d'invalidité.

Carte accès INTERNET : 3,05 € (60 unités)

LES EXPOS A CALLAS

Notre Galerie Saint - Eloi n'a pas désempilé de tout l'été et l'automne 2002. En novembre, l'exposition très appréciée de Madame Marie-Thérèse ASTIER sur les chapeaux a été visitée par 340 personnes en 3 semaines ! Pour une période d'hiver, c'est plutôt bien. Félicitations à Marie-



NOTE D'INFORMATION

CONCERNANT LES MEUBLES DE TOURISME

Cet article est déjà paru à l'édition de juillet 2002 du PETIT CALLASSIEN

Il est réédité à la demande de certaines personnes désireuses de connaître la marche à suivre pour classer leurs locations saisonnières.

L'Office de Tourisme de Callas souhaite sensibiliser les propriétaires des meublés de tourisme ou de locations saisonnières sur l'importance d'un classement. L'UDOTSI se propose de visiter, à la demande des propriétaires, les locations afin de leur accorder un classement en étoiles moyennant la somme de 60 € pour 5 ans.

Ce classement « QUALITE » n'est en aucun cas contraignant ni compliqué. Le propriétaire reste libre de louer comme bon lui semble tant sur la période que sur la durée ou sur le prix. Cette reconnaissance permet au propriétaire de bénéficier gratuitement d'une publicité régionale, départementale, voire internationale. En effet, la location sera annoncée sur les brochures du Département (éditée par le CDT : Comité Départemental du Tourisme) et sur le réseau Internet (sur le site du Département et sur le site officiel de la Mairie de Callas).

L'Office de Tourisme s'engage également à diffuser les caractéristiques de ces locations par voie d'affichage, par téléphone ou par courrier. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter au 04-94-39-06-77, demandez Sandrine NAU ».

ATTENTION : ACTUALISATION DES TARIFS :

CHAPELLES

Il était d'usage autrefois que le Conseil de la Communauté nomme des administrateurs pour les biens de l'église. Les personnes qui faisaient partie de ce Conseil étaient appelées « marguilliers ».

Les marguilliers étaient groupés en confréries. Chaque chapelle (ou église comme on disait alors) avait sa propre confrérie. Ils étaient tous laïcs. La confrérie du Saint-Sacrement était la confrérie paroissiale, il y avait la confrérie de Saint-Joseph, Saint-Jacques, des Pénitents Blancs, etc.....

De 1551 à 1583 on en compte 40 ! La plupart de ces confréries possédaient des biens provenant des nombreuses fondations pieuses ainsi que des dons. C'était la commune qui avait la charge d'entretien des chapelles rurales.

Le Conseil des marguilliers nommait les prieurs et les « prieuresses » de chaque chapelle. Eux aussi étaient laïcs. Il était aussi coutume de faire chaque année des « romérages », c'est-à-dire des processions pieuses. Nous connaissons tous le pèlerinage de Saint-Auxile et celui de la chapelle Notre-Dame-de-Pennafort le lundi de Pentecôte. La procession la plus célèbre partait du village pour aller prier d'abord à la chapelle Saint-Laurent puis à la chapelle de la Trinité et de là à Saint-Auxile.

Les propriétaires riverains des itinéraires où passait la procession étaient priés par avance de nettoyer les chemins des pierres et autres débris qui pouvaient gêner le passage.

Nous connaissons tous Saint-Auxile, nous avons souvent parlé de cette chapelle et de sa restauration.

La chapelle de la Trinité située sur la route de Grasse est aujourd'hui moins connue. Son origine est très ancienne, car elle est bâtie sur le site d'une villa gallo-romaine datant du premier siècle après Jésus Christ. Cette chapelle était très vénérée jusqu'à la Révolution. Elle est inscrite depuis 1974 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.



La date de construction de la chapelle de Saint-Laurent n'est pas connue de façon certaine. Les recherches sont en cours, cependant nous savons que la chapelle existait en 1521 puisque le cadastre en parle. Le Ministère de la Culture estime qu'elle date du 14^e siècle. Cette chapelle fut vendue comme bien national le 2 Août 1794 pour la somme de 925 fr. Elle a très longtemps servi d'écurie et de grenier à foin.

Saint-Laurent était diacre, gardien du trésor de l'église à Rome. Refusant de livrer le trésor à ses persécuteurs, il fut condamné au supplice du gril. Depuis lors, le gril est l'attribut de Saint-Laurent et, à ce titre, il figure sur la clé de voûte de la chapelle. Comme Saint Patron de notre village, son attribut est représenté sur nos armoiries depuis le Moyen Age. La Saint-Laurent organisée par le comité des fêtes a toujours été la manifestation la plus importante de Callas. Jadis, au temps où les callassiens se battaient contre les seigneurs pour conquérir leur liberté, Saint-Laurent fut le modèle pour résister à leur tyrannie. Aujourd'hui, durant la fête, peu de gens savent que si nous

Les reliques de saint Laurent

L'empereur Constantin lui fit bâtir à Rome une superbe église, qui est une des cinq patriarcales et une des sept principales stations, gouvernée aujourd'hui par des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le corps de ce saint Martyr y est honoré. L'on y conserve aussi quelques morceaux du gril sur lequel il a été rôti ; et, dans la muraille, de l'un des côtés du chœur, l'on montre une pierre de marbre, sur laquelle il fut mis après avoir été grillé, et où il reste encore quelques marques de son sang et de sa chair. Le pape saint Damase honora aussi sa mémoire d'une autre église qui est collégiale, et qui se nomme Saint-Laurent *in Damaso*, où l'on conserve de sa cendre et des charbons qui servirent à le rôti. Il y a encore, dans la même ville, Saint-Laurent *in pane et perna*, bâtie sur le lieu de son martyre, où l'on garde un des ossements de ses bras, avec quelques autres charbons de son brasier. Saint-Laurent *in fonte*, à l'endroit où ce grand Saint fit sortir une fontaine dont il se servit pour baptiser les nouveaux chrétiens. Saint-Laurent *in Lucina*, où il y a de sa chair brûlée teinte de son sang, et de ses cendres. L'on y voit aussi la fourche de fer dont les bourreaux se servirent pour attiser le feu, et le linge dont un ange vint essuyer ses plaies. Il y a de plus Saint-Laurent *in Borgo Vecchio*, Saint-Laurent *le Petit*, et Saint-Laurent *in Miranda*. Dans le reste de l'Italie, les cathédrales de quelques villes sont dédiées à saint Laurent.

A Constantinople, l'impératrice Pulchérie fit bâtir une belle église en son nom, où elle mit de ses reliques ; et l'empereur Justinien la rendit, depuis, encore plus magnifique. Dans toutes les autres parties de la chrétienté, ce très-illustre Martyr a toujours été en singulière vénération. La France est enrichie de plusieurs de ses ossements et des instruments de son martyre. On voit au trésor de Saint-Denis quelques pièces de son gril, et il s'en trouve aussi des morceaux en l'église de Saint-Vincent, au Mans, qui y furent apportés par saint Domnole, évêque de la même ville. On montre à Laon, dans l'abbaye de Saint-Martin, de l'Ordre des Prémontrés, une partie de son bras gauche encore couvert de sa peau toute rôtie ; et au Puy-en-Velay, dans la cathédrale, une partie de son bras droit. Les autres parties sont à Rome, à Saint-Laurent *in pane et perna*, et en l'église de Saint-Marc. Saint Grégoire de Tours écrit que l'Église de Limoges, et plusieurs autres, ont aussi de ses reliques.

Source : *Vie des Saints*, par le R.P. Simon Martin, religieux de l'Ordre des Minimes, Imprimerie de Madame Laguerre, Bar-le-Duc, 1859



10 août 2002. Chaque année, lors de la fête de Saint-Laurent, la relique présumée être la tête du martyr est exposée dans l'église Sainte-Anne au Vatican

LA MAISON SAINT - DOMINIQUE

Inaugurée le 7 décembre dernier par Monseigneur REY, évêque de Fréjus -Toulon, en présence de Monseigneur BONFILS, évêque de Nice, la Maison Saint - Dominique, alias l'ancien Presbytère et le Foyer Africain, a déjà fait l'objet d'un article publié dans « Var Matin » et même dans le « Petit Callassien » répondant à la curiosité légitime des habitants de Callas. Mais, à l'invitation de Madame le Maire, il lui a paru bon de se présenter elle-même en ce début d'année.

Voilà six mois que les portes de l'ancien Presbytère et de la maison des sœurs ont rouvert, faisant résonner dans la rue bétonneuse, pelleteuse, perceuses, va- et- vient de véhicules...Un véritable chantier inattendu qui posait bien des questions dans le village et perturbait la vie de la rue Sous - Clastre, ce dont nous nous excusons auprès de nos voisins les plus proches.

Alors, qui sommes-nous parmi vous et pourquoi ? C'est maintenant à nous de vous le dire.

Notre communauté religieuse à vocation contemplative, mais non cloîtrée, est formée de deux religieuses dominicaines, de plusieurs personnes venues les rejoindre pour devenir religieuses à leur tour dans un avenir assez proche et de stagiaires qui viennent expérimenter notre mode de vie religieuse. Nous venons de Cannes où nous vivions des journées rythmées par les différents offices propres aux monastères, l'étude et l'accueil au sein d'une hôtellerie. Obligées pour diverses raisons de quitter cette maison et très attachées à la Provence, nous avons dû chercher à nous reloger...Ce ne fut pas chose facile...C'est grâce à Monseigneur l'évêque de Toulon et à notre association « les amis des Dominicains de Cannes » que nous sommes devenues propriétaires du Presbytère et du Foyer Africain, dans votre beau village qui nous avait plu d'emblée. Mais l'ensemble des bâtiments nécessitait beaucoup de restaurations...et le temps pressait...La pauvreté de nos moyens et l'ampleur des travaux avaient de quoi effrayer. Ce fut un véritable défi que de remettre le Presbytère partiellement en état afin de continuer à recevoir quelques personnes comme nous le faisons à Cannes, et les enfants du catéchisme dans les conditions les meilleures. Contiguë au Presbytère, l'ancienne maison des sœurs nécessitait aussi un réaménagement.

Cette maison au dehors semblable à celle que vous avez toujours connue, devient par notre présence et la spécificité de notre vocation, un monastère au cœur du village, c'est-à-dire avant tout un lieu de silence et de prière, au temps partagé entre la tenue de la maison et l'étude de la Parole de Dieu, dans un souci d'évangélisation et d'intercession pour le monde entier. Eveil de la foi chez les plus petits par une aide à la catéchèse, porte ouverte à la réflexion et au partage à toute personne en recherche spirituelle, lieu de réunions d'Eglise.

Notre hôtellerie, encore limitée se veut le prolongement de celle de Cannes, c'est-à-dire l'accueil de nos amis et de toute personne désireuse de trouver calme, repos et ressourcement intérieur, dans des conditions de simplicité familiale. A la demande de plusieurs personnes s'est créée « l'association des amis de la Maison Saint - Dominique » comme toute association Loi 1901 elle peut recevoir des dons en vue des travaux.

Nous avons découvert avec joie votre beau village et ses environs. Nous avons été touchées de l'accueil reçu tant au plan municipalité que de la paroisse. Nous sommes heureuses d'être désormais comptées parmi les callassiens et de pouvoir vivre parmi vous, notre vocation au service de Dieu et de tous dans la pauvreté, la prière et l'accueil.



Nous souhaitons à tous les habitants de Callas une bonne et heureuse année 2003, les assurant de notre part active à leurs joies et à leurs peines dans la prière et le silence.

Sœur Marie Noël

« LA SENTE AUX ANES »

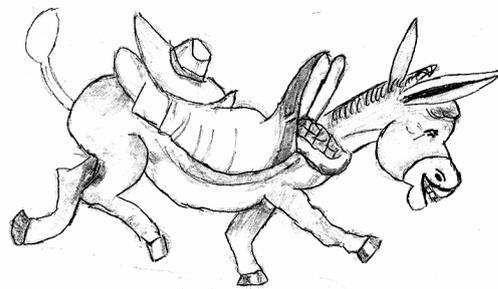
Randonnées pédestres guidées, avec des ânes de bât ; ce sont d'autres façons de découvrir notre village : ses collines, ses chemins pittoresques.

Si les enfants rechignent à marcher pour découvrir la nature, proposez-leur, une fois, une balade en compagnie de Lilou et Muscade. Les ânes se feront complices des enfants fatigués.

Un âne peut porter jusqu'à 40 kgs de charge. Il stimule la marche. Il est très curieux et intelligent, capable de s'arrêter au simple bruit d'un oiseau. Pour le rendre obéissant il faut être très patient et ferme. Il reste un compagnon doux et attachant pour les petits randonneurs.

L'association propose des balades sur mesure, modulables de 3 heures à la journée, avec :

- découverte de la nature
- visite du moulin à huile et du pigeonier
- visite de la chèvrerie
- dégustation de vin rosé (de la dame Jeanne)
- dégustation de fromage de chèvre (d'Odile à Callas)
- dégustation de gâteaux maison
- goûter pour les enfants



Tarifs :

Renseignements, réservation :
«La Sente aux Anes»
CANAVESE -Quartier Peyblou
Tél. : 04.94.47.87.79

LES PROBLEMES AVEC NOS AMIS LES BETES



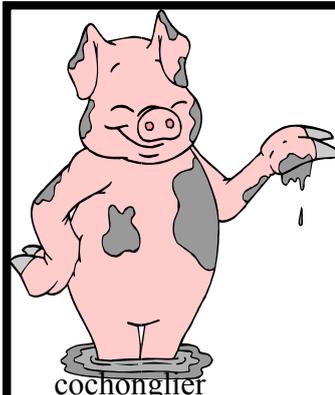
La Municipalité, rappelle que la Commune adhère à deux organismes : la S.P.A. pour le refuge de Flayosc, où le Garde-champêtre peut emmener les animaux errants ou abandonnés.

La société des Amis des Chats à Draguignan qui intervient pour tout problème concernant les chats (stérilisation, placement etc...) N° de Tél : 04.94.67.49.29.



En 2002, cette association est intervenue sur la Commune pour la stérilisation de 24 animaux, 10 euthanasies pour cause de maladies, 2 placements de chatons.

N'hésitez pas à contacter le Garde-champêtre pour tout problème lié aux animaux errants.



Mesdames et Messieurs les propriétaires terriens callassiens

La société de chasse callassienne tient à vous exprimer ses remerciements, au nom de tous ses membres, de bien vouloir les laisser pénétrer dans vos propriétés à l'occasion de leurs battues aux sangliers, lesquelles permettent d'éliminer une bonne quantité de ces animaux (que l'on appelle souvent les cochongliers) dont la prolifération exagérée ravage les cultures, démolit les murs de pierre sèche et endommage nos jardins.

André MISTRAL

TELETHON 2002 : Nous remercions tous les callassiennes et callassiens pour leur participation à ce Téléthon



et nous sommes très heureux que cette manifestation ait remporté un tel succès :

300 € pour la loterie organisée par Danielle et Alain du Bar St-Eloi

300 € pour le panier garni offert par les commerçants de Callas, chez Colombine

690 € pour le loto des pompiers

268 € pour le lâcher de ballons à l'école

336 € pour l'animation sur le marché

soit 2810 € au total.

Nous tenons à remercier tous les commerçants de Callas ainsi que : Loisirs-Jeunesse, Monsieur BEBICACI de la société ROSIS-ROSI, Catherine et Pierre CANAVESE pour les promenades à dos d'âne, les Pompiers de Callas et de Canjuers, la Mairie, l'Ecole et toutes les mamans pour leur aide précieuse.

Merci également aux membres de la Compagnie Provençale de Draguignan qui nous ont fait l'honneur d'être avec nous cette année.

Merci aussi à tous les bénévoles qui nous ont aidé à l'organisation de ce Téléthon et rendez-vous l'année prochaine.

Karine BESSONNE – Laurence RYGOLE

P.S. Il est à noter que Madame Karine BESSONNE a remplacé en 2002 Madame Sandrine CELESTINI à la Présidence des parents d'élèves à l'école de Callas.

CROIX ROUGE

Madame ROLLIN a cessé son activité au sein de la Croix Rouge pour raison de santé. Nous tenons à la remercier pour le travail accompli et l'aide apportée dans notre commune.

Elle a été remplacée dans ses fonctions depuis Octobre 2002 par Madame FERREIRA - RUBIOLLO.

Les permanences ont lieu les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 8 H 30 à 11 H 30 au Centre de Rencontres – Placette de la Paix – Tél. : 06.87.32.39.42.

Nous rappelons que la Croix Rouge s'adresse aux personnes les plus démunies, ayant des difficultés ponctuelles. Son aide peut être alimentaire, vestimentaire ou financière (étude d'un dossier).

916 € pour LA COMPAGNIE PROVENCALE DE MADA-



ME WEBER

Une équipe de choc que cette troupe dracénoise qui a choisi Callas pour se produire pour notre plus grand plaisir, à l'occasion du Téléthon tout d'abord (vente de livres et don pour un montant de 916 € (6.000 frs), puis lors de la distribution des paniers garnis de Noël aux personnes de plus de 70 ans (musique et chansons).

COLLECTE DE VETEMENTS

Une collecte de vêtements est organisée par le service d'Entraide de Bargemon du 3 au 28 mars 2003.

Les sacs sont à déposer à l'Office de Tourisme de Callas les jours d'ouverture : mardi, jeudi, samedi de 10 H 00 à 12 H 00.

LE REVEIL CALLASSIEN – CLUB DU 3èmeAGE

Nos activités ont repris le 5 Septembre 2002 et pour les résumer, sachez qu'un excellent aïoli a réuni la plupart de nos adhérents, heureux de se retrouver après la trêve estivale. En septembre, nous avons visité le beau village de Lucéram, en octobre nous avons découvert le Musée des Arts et Traditions Populaires de Draguignan et l'Abbaye du Thoronet. En novembre, ce fut la journée à Vintimille, mais surtout notre grand loto gourmand et gourmet qui, comme toutes les années, a attiré beaucoup de monde (160 personnes environ). Décembre s'est terminé par le goûter de Noël très apprécié par nos adhérents. Afin de fêter l'an nouveau début janvier, nous avons partagé le gâteau des rois et c'est par une daube de sanglier concoctée par nos soins que s'est achevée la première partie de notre programme.

Pour la seconde partie, de février à juin 2003, il est prévu : en février une sortie à Saint-Tropez avec visite de la citadelle et dégustation d'une bouillabaisse à Ramatuelle. En mars : visite du parc Phoenix à Nice et déjeuner au lycée hôtelier, mais aussi repas « choucroute » au Centre Beaujour. En avril, journée au camp de Canjuers. Début mai, une excursion autour de l'étang de Berre et fin mai un repas au Centre Beaujour. Du 2 au 7 juin : voyage en Auvergne, terre de volcans, de lacs et de puys mais aussi région agricole renommée pour ses fromages et son élevage. C'est tout cela que nous découvrirons, sans oublier la journée à Vulcania. Pour 538 € par personne en pension complète nous visiterons cette belle province. C'est le prix que vous paierez si vous vous acquittez de la cotisation soit 10 €. Mais ce voyage est ouvert à tous aux tarifs suivants :

40 participants 592 €

45 participants 577 €

Le programme détaillé est à votre disposition.

Le 19 juin : repas de fin de saison au centre Beaujour, 26 juin : l'Assemblée Générale qui clôturera nos activités pour la période 2002/2003.

LE C.E.P.A.I.

Compte-rendu d'activités :

La journée du 13 Octobre 2002 dans le petit train des Pignes dans l'arrière-pays niçois a reçu un franc succès de la part de tous les participants.

Le goûter de Noël où 60 personnes étaient réunies avec, en animation, le groupe A.J.C. de la Roquette-sur-Siagne nous a permis de passer un agréable après-midi avec friandises et la traditionnelle bûche de Noël.

La sortie du 11 Janvier 2003 à Cannes, au Palais des Congrès, où nous avons pu voir évoluer le Ballet National de Mexico avec des costumes éblouissants, fut une journée merveilleuse, le ciel bleu et le soleil étant de la partie.

La galette des rois a eu lieu le 27 Janvier.

Une sortie à la fête du citron à Menton est en préparation ainsi qu'une mini croisière au bord des côtes de l'Estérel avec dîner à bord.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons tous nos meilleurs vœux, que 2003 comble tous vos désirs.

S i

tout F.N.A.C.A.

cela

vous

inté-

Cette année la cérémonie du 19 mars se déroulera à Bargemon à 18h30 au monument aux morts.

Cérémonie souvenir à la mémoire de nos 30 000 camarades disparus en AFN. A l'issue de la cérémonie une plaque sera déposée sur la tombe de notre regretté ami Michel Calabuig.

Notre voyage aux Îles Baléares aura lieu du 26 au 31 mars, 2ème semaine de printemps; devant son succès nous affichons complet depuis fin 2002.

Notre prochain repas champêtre aura lieu chez Robert et Yvette le 1er dimanche de juillet: au menu, couscous le midi et grillades le soir après le traditionnel concours de boules et la remise des prix.

Gilbert DELORY

ECOUTE S'IL PLEUT

Une nouvelle association vient de voir le jour, elle se dénomme « **Ecoute s'il pleut** ». Ses activités consisteront en deux orientations principales :

- des activités physiques qui ne sont ni de la gymnastique, ni une pratique sportive mais un travail sur le corps, basé sur la respiration, par des mouvements doux et harmonieux, dénouant les tensions pour une bonne préparation à un véritable sport extérieur, marche, etc...

Ces activités se dérouleront au centre Beaujour :

matinées : mardi et vendredi de 9 H 00 à 10 H 00

soirée : lundi de 19 H 00 à 20 H 00

- un atelier d'arts plastiques permettant le développement artistique de chacun, avec l'espoir de présenter, en fin de saison, le travail réalisé sous forme d'exposition.

Pour tout renseignement : Dominique LAFON Tél. 04.94.76.66.29

GOÛTER
NOËL 2002
RÉVEIL CALLAS-



COLIS NOËL
CCAS



GOÛTER NOËL
2002
LE CEPAI



ASSOCIATION LOISIRS - JEUNESSE

Lettre du Nouveau Président

Chers adhérents,

Comme vous le savez certainement, Jacky ZWIEBEL n'a plus souhaité se représenter à la présidence de Loisirs - Jeunesse. Il y a passé près de six années et nous lui disons un grand merci pour tout ce parcours dont le bilan est plus que positif.

Un merci également d'avoir choisi pour cette fin d'année 2002 la diffusion à Beaujour du film Harry POTTER, notre jeunesse callassienne a très apprécié, ce fut un après-midi enchanté : un film, des bonbons et la voiture d'Harry POTTER !!!

Un callassien, Kurt Bogaert, ayant une voiture de collection la Ford Anglia (la même que celle du film) a bien voulu la tracter jusqu'à Beaujour pour l'occasion.

La nouvelle équipe en place est déjà en activité. Le loto du 8 février ainsi que le séjour au ski du 24 février au 1er mars. D'autres animations suivent comme le carnaval des enfants et la soirée crêpes (costumée) prévue le 8 mars.

Vous serez informés de toutes ces activités par le programme envoyé avec votre carte d'adhérent ou par celui distribué par l'Office du Tourisme ou bien par des affichettes que nous distribuerons dans les commerces pour chaque animation.

Cette nouvelle équipe est une équipe rodée à la vie associative. J'espère qu'elle donnera entière satisfaction. Les programmes prévus laissent à penser qu'ils seront dans la continuité de ceux que vous avez connus jusqu'à présent. Pour cette nouvelle année 2003 qui démarre, je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux.

N'oubliez pas de prendre votre carte.

Le Président

Alain CHEVAL- BERTRANON

L'AS CALLAS – FIGANIERES

Pour bien commencer la nouvelle année, c'est autour d'une énorme galette des rois que le Président Stéphane DROGOU et son bureau recevait, en présence de la Municipalité, l'ensemble des adhérents de l'AS Callas le dimanche 19 janvier 2003.

Après avoir encore félicité « les jeunes » et les « moins jeunes » pour leur tenue dans les différents championnats (mais l'année n'est pas encore terminée !), il souhaitait remercier plus particulièrement ceux qui venaient de doter les différentes équipes d'équipements « flambants neufs » !

C'est ainsi qu'il citait l'entreprise BCPH et son directeur Patrick LEHMAN, Alain LAURENT et son Magasin PROXI, ainsi que la société SOMECA pour l'offre de maillots et de survêtements aux équipes seniors, moins de 13 et benjamins.

L'aide précieuse de ces partenaires est très réconfortante pour l'ensemble du Club et tous les bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps pour qu'un club de football continue à vivre dans le canton de CALLAS.

Stéphane DROGOU

LE COMITE DES FETES

Réuni en Assemblée Générale le vendredi 17 janvier, le Comité des Fêtes a dressé le bilan de l'année écoulée. La pluie qui a perturbé la Fête de la St Laurent (annulation d'une soirée) a été la seule « ombre au tableau ».

Après avoir dressé le bilan financier, c'est sans surprise que la totalité du bureau a été reconduit pour 2003.

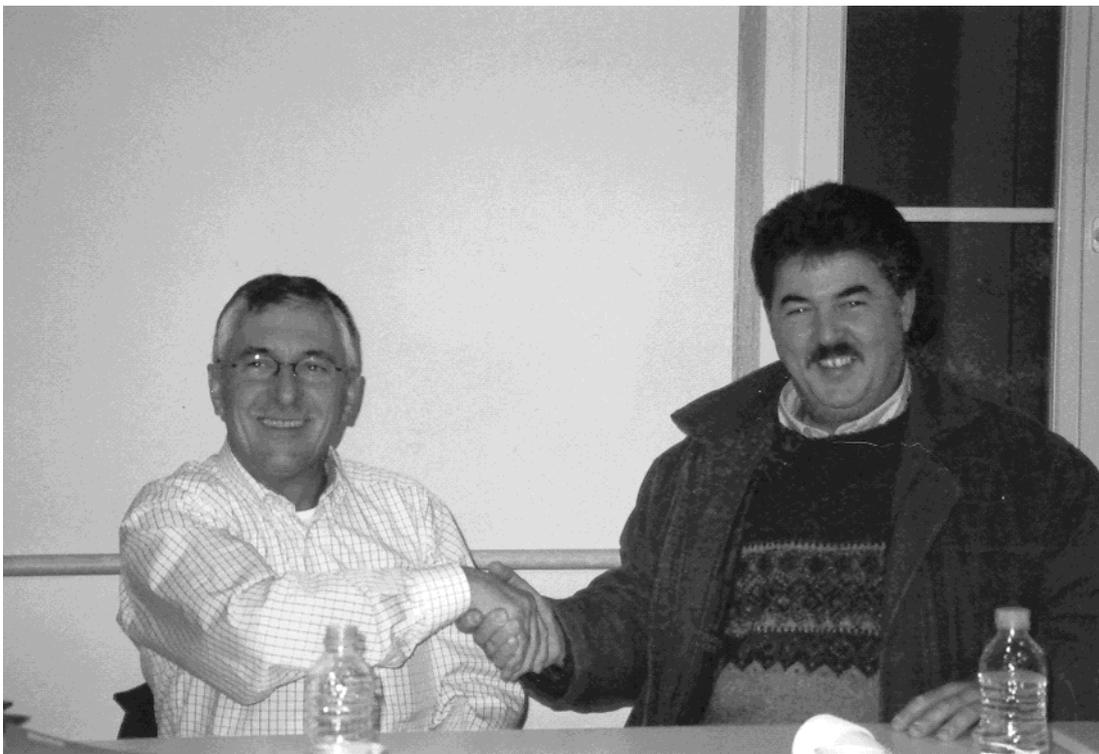
Les manifestations 2003 sont ensuite venues au cœur du débat. Après discussion et compte tenu des festivités des villages voisins, il était arrêté le prévisionnel suivant pour 2003 :

Déjeuner du 1er mai

Fête de Pennafort le 9 juin

Apéritif concert du 14 juillet

LOISIRS- JEUNESSE : PASSATION DE POUVOIR AU NIVEAU PRÉSIDENT



L'OFFRE DE MAILLOTS ET DE SURVÊTEMENTS AUX ÉQUIPES SENIORS, MOINS DE 13 ET BENJAMINS.



LEI CAMINAIRE - RANDONNÉES PÉDESTRES

Suite au départ de Michel HOULLE de la région, lors de l'Assemblée Générale de Lei Caminaire du 7 Décembre 2002, un nouveau bureau a été élu. Sa composition est la suivante :

-le Président Jean DISSARD
 -le Secrétaire Dominique VIGUEREU
 -le Trésorier Dominique MARIAGE

Les objectifs et motivations de ce groupe de 70 personnes restent bien sûr les mêmes : réaliser des sorties pédestres les week-ends. Randonnées pour les plus sportifs et promenades pour les autres, tout ceci dans une ambiance de franche amitié.

Les programmes seront divulgués par voie d'affiches ainsi qu'à l'office de tourisme.

Selon la tradition maintenant établie, une soirée annuelle réunira au Centre Beaujour les membres de l'association et leurs amis.

Le Président, Jean DISSARD

TENNIS CLUB FIGANIÈRES-CALLAS

Le Tennis Club Figanières-Callas compte à ce jour 115 adhérents, dont 57 jeunes en école de tennis et 29 adultes suivant un entraînement à titre personnel ou dans le cadre des équipes. Nous avons participé à plusieurs épreuves organisées par la Fédération : la Coupe de la Ligue (épreuve mixte), les Interclubs 15/16 ans Garçons, les Interclubs Seniors Messieurs, les Interclubs Seniors Dames et prochainement la Coupe Azurienne (épreuve mixte). L'équipe Senior Messieurs a terminé seconde de sa poule l'an dernier et l'équipe des jeunes a marqué une très nette progression cette année.

Dans quelques semaines, le Club va doubler sa capacité d'accueil : deux courts supplémentaires seront en effet construits pour Pâques 2003. Pour accueillir au mieux les nouveaux adhérents, nous sommes maintenant quatre initiateurs, formés par la Fédération, bien décidés à aider le moniteur lors de ses cours de mini-tennis (enfants de 5 à 7 ans), de la mise en place du Club Junior (tennis et activités physiques tournant autour du tennis, s'adressant aux jeunes de 8 à 15 ans) ou de ses divers stages d'initiation ou de perfectionnement à destination des jeunes et des adultes.

Pour la première fois cette année, le TCFC met en place dès le mois de mars le projet **PASS ADULTE**. Ce projet s'adresse à des groupes de 6 à 8 adultes n'ayant jamais été licenciés et désirant suivre une session de 12 heures de tennis découverte, comme à ceux souhaitant reprendre une licence et suivre une session de 9 heures de tennis forme ou tennis performance.

- Pour les personnes n'ayant jamais été licenciées :

Le Club leur offre une remise de 30 % sur la cotisation (cotisation normale hors licence : 56 €, avec remise : 39 €) et la Fédération leur rembourse leur licence (16 €). Le prix de la session de 12 heures de tennis découverte s'élève à 40 €, soit un total de 79 € (39 + 40).

- Pour les personnes souhaitant reprendre une licence :

La cotisation avec licence s'élève à 55 € et la session de 9 heures de tennis forme ou performance à 27 €, soit un total de 82 €.

A préciser que les différentes sessions sont encadrées par le moniteur du Club, classé 15/1.

A tire d'information :

- * Cotisation normale adulte avec licence : 72 € ,
- * Cotisation jeune moins de 18 ans y compris licence : 52 €
- * Cotisation mini-tennis y compris licence: 44 €
- * Cotisation école de tennis : 53 €.

Un tarif dégressif est applicable aux cotisations Club dès l'inscription de deux personnes d'une même famille.

Les adhérents sont invités à participer au tournoi amical annuel qui se déroule sous forme de poules, la finale coïncidant, nous l'espérons, avec l'inauguration des deux nouveaux courts, c'est-à-dire pendant les vacances de Pâques. A cette occasion, un repas réunira tous les participants à ce tournoi, ainsi que leurs amis.

Pour toute inscription ou demande de renseignement, vous pouvez contacter la présidente :
 Sylvie Mantle – Devant-Ville – 83830 CLAVIERS,
 Tél : 04.94.76.75.86.

NOUVELLES

LA VOLONTÉ TESTAMENTAIRE DE MADEMOISELLE CADER

Mademoiselle CADER, callassienne bien connue pour ses ouvrages sur notre cité, est décédée en 1991. Son testament

stipulait qu'elle léguait le montant de son livret de Caisse d'Épargne c'est à dire 16.769 € (110.000 frs) par moitié à la Commune de Callas et à la Paroisse. Il a fallu rien de moins que 10 ans pour récupérer ce legs (du moins celui de la commune) auprès du notaire !

Mais nous y sommes arrivés grâce à la pugnacité des élus et notamment de Dominique BERTILLON qui m'a bien aidée dans cette démarche. La paroisse de son côté fera le nécessaire pour la moitié qui la concerne. La volonté testamentaire de Mademoiselle CADER sera enfin respectée comme il se doit.

Françoise BARRE

L'ÉCOLE : L'École nous annonce qu'elle organisera le carnaval le 21 mars. Puis les 3 et 8 avril, les classes iront au théâtre à Draguignan.

Les sorties de fin d'année scolaire à la Roquebrusanne, à la Londe pour voir les oiseaux exotiques, au barrage de Malpasset ainsi qu'au cloître et au musée de Fréjus vont apporter à nos enfants un enseignement, un enrichissement très intéressant. Merci à notre directrice et à nos enseignantes qui s'investissent pour nos enfants.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 20 juin en fin d'après-midi afin d'éviter la grosse chaleur de la journée.

AU PIGEONNIER, UN NOUVEL ARTISAN.

Un ferronnier s'est installé au pigeonnier à l'entrée du village.

Il vend ses propres fabrications ainsi qu'un artisanat annexe (bougies, fleurs séchées, santons, etc...) A découvrir dès les beaux jours, par ceux qui ne le connaissent pas encore.

ATMOS FER, tél : 06 87.70.73.37



INITIATIVES ENTREPRISES EN DRACÉNIÉ (I.E.D.)

La commune de Callas est adhérente de l'Association « Initiatives Entreprises en Dracénie » à ce titre, elle vous adresse ce message :

« vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise : nous vous AIDONS. Initiatives Entreprises en Dracénie (I.E.D.) vous apportera gratuitement :
un accueil et un soutien pour vous aider à passer de l'idée au projet économique
un soutien financier adapté à vos besoins
un accompagnement pendant les premières années de vie de votre entreprise ».

Contact : Sophie DUFOUR - du Lundi au Vendredi sur rendez-vous au 04.94.68.93.48

GALERIE ST ELOI : la commune de Callas met à disposition la Galerie St-Eloi aux personnes désireuses d'exposer leurs peintures, tableaux ou tout autre Art de leur choix. Il suffit de faire une demande par courrier à Madame le Maire en lui présentant vos oeuvres et en précisant les dates auxquelles vous voulez exposer. Après acceptation par la Municipalité, vous prendrez contact avec Sandrine afin d'organiser ensemble la mise en place de cette exposition.

Contact : Sandrine NAU

OFFICE DE TOURISME : 04-94-39-06-77

MEDIATHEQUE : 04-94-47-89-89

VISITES COMMENTEES à SAINT-AUXILE

à 11 H 00 LE LUNDI MATIN : les personnes intéressées sont priées de contacter

Madame Marie-Louise DOUVIER : 04.94.76.74.50
ou Monsieur Robert CAUMONT : 04.94.76.74.81.

UNE NOUVELLE PRESSE

La boutique de journaux et souvenirs, face à la Poste, dénommée « Magali » jusqu'alors, vient de faire peau neuve et s'appelle maintenant *« Colombine ». Quel plaisir de voir ce charmant petit magasin tout refait de neuf : les peintures vives et joyeuses, la presse bien présentée ainsi que les cadeaux et gadgets proposés et l'accueil souriant, agréable.



« A CHAQUE FLEUR SON MIEL »

L'abeille « *apis mellifica* », fait partie d'un groupe d'insectes hyménoptères, c'est-à-dire présentant les caractéristiques suivantes : « métamorphose complète de l'œuf à l'insecte en passant par la larve et la chrysalide, la larve ne pouvant seule subvenir à ses besoins ».

Une colonie comprend normalement une reine seule, des ouvrières et des bourdons (mâles). La reine est la seule qui pond des milliers d'œufs dans sa vie qui peut aller jusqu'à 5 ans. Vu son grand âge à 3 ou 4 ans elle est remplacée d'office par une autre choisie par les ouvrières parmi les toutes jeunes larves (quelques heures à 1 jour) dont la métamorphose sera différente des ouvrières mais suivant le même processus.

Cette colonie se compose d'environ 5000, 25.000, 30.000 et même plus suivant l'âge, les saisons, à la morte saison pas besoin de nourrir pour rien, donc peu de monde.

Dans notre univers, seuls 2 insectes ont été domestiqués : le ver à soie et l'abeille. Depuis plus de 5000 ans, les chinois élèvent le ver à soie. A l'état naturel cet insecte aujourd'hui est incapable de se reproduire sans la main de l'homme, il n'existe plus à l'état sauvage. Par contre l'abeille que l'on dit domestique garde toujours son côté sauvage même si on lui offre un gîte, le plus beau qui soit. Chaque année au printemps, la colonie a la fièvre de partir, quitter son nid et ne plus revenir, à la recherche d'un autre gîte. La reine emmène la moitié de son monde, avec provisions, bagages (cire et miel) et retrouve la nature sauvage qui lui est chère. La colonie orpheline de sa reine partie, a déjà préparé depuis quelque temps le travail pour programmer la naissance d'une nouvelle reine à peu près au moment du départ de la vieille mère. La nature des abeilles a tout prévu, en cas d'accident de la naissance, d'autres jeunes reines aussi naissent, en définitif, une seule, résistante, robuste, choisie par les ouvrières spécialement, restera en vie pour assurer la continuité de cette colonie. Les choses doivent aller très vite, 4 à 5 jours plus tard, cette reine doit sortir faire un tour à la rencontre des mâles (ils sont des milliers dans les parages et de partout). Un seul aura le privilège de cette rencontre douloureuse puisque tous ses organes génitaux resteront accrochés à la reine, il en mourra le pauvre. C'est ce qu'on appelle la fécondation, une fois dans sa vie pour la reine entourée dans son voyage d'une cour d'ouvrières pour sa garde impériale. Dame Reine s'en retourne ensuite chez elle, adulée, cajolée, soignée, prête pour le seul travail qui lui est demandé : pondre des milliers d'œufs toute sa vie qui peut aller jusqu'à 5 ans, sauf si les abeilles en décident autrement. Avant de partir, la vieille reine avait intentionnellement pondu beaucoup d'œufs pour assurer le relais avec la nouvelle reine qui mettra une petite semaine pour se mettre à pondre. Chez les abeilles tout est parfait, l'homme n'intervient pas d'une manière naturelle. Les abeilles font des calculs savants, sachant l'incubation de l'œuf, pour une reine entre 13 et 15 jours, pour une ouvrière 21 jours, un mâle 24 jours. De plus, elles semblent très intelligentes et s'accommodent en toute circonstance, sauf dans le grand froid, comme tout le monde des insectes en général en hibernation.

Pour nourrir tout ce monde il faut nécessairement du miel et rien d'autre. Toutefois, l'abeille ne vit pas très longtemps, quelques semaines, elle disparaît dans la nature après avoir accompli des milliers de voyages à la recherche du précieux nectar, source de vie, contenu dans les fleurs aux mille saveurs, aux mille couleurs. Pudique, incapable de rentrer à la maison, elle se laisse tomber dans l'herbe, dans la satisfaction du devoir accompli. Elle devient la proie d'autres insectes, d'oiseaux, de poissons si elle tombe dans l'eau, ainsi, tristement, le cycle de la vie des insectes se perpétue depuis la nuit des



Le miel est une denrée strictement naturelle, symbole de la douceur, produit ici en Provence, dans les garrigues, maquis, forêts, landes, coteaux, il a le goût des fleurs sauvages.

Les goûts sont différents suivant la région, plaine, montagne, etc...

Aucun ingrédient ne peut concurrencer le miel, produit de la nature.

Lorsque les cadres de miel sont suffisamment remplis, après que l'homme soit intervenu passivement (c'est-à-dire que les abeilles n'ont pas besoin d'être commandées pour travailler, le bon sens et le goût au travail suffit (et aussi beaucoup de savoir-faire naturel que personne ne leur a appris), son travail consiste à récolter le miel entreposé soigneusement dans les cadres en prenant la précaution d'en laisser aux abeilles, car après un prélèvement, elles continuent à travailler comme si rien ne se passe d'anormal dans la maison.

Les cadres sont amenés ensuite rapidement vers la salle d'extraction puis rangés dans un appareil « extracteur » qui sous l'effet de la force centrifuge éjecte le miel des cadres. Il mûrira quelques semaines en fûts, puis sera soutiré et mis en pots.

Le miel possède un pouvoir énergétique élevé, absorbé très rapidement par l'organisme et utilisé aussitôt par les cellules. Il semble doué d'un effet toni-musculaire, disons en clair qu'il est bon pour la santé.

Depuis l'Antiquité et sûrement plus loin, le miel a toujours été apprécié et autrefois il était le seul produit sucré. Pendant des siècles, des lois très sévères préservaient les abeilles et les apiculteurs de toutes sortes de dégradations ou vols. Pratiquement, tout le monde à la campagne possédait au moins une ruche (panier en paille ou tronc d'arbre) au fond de son arpent de terre, c'était une richesse naturelle. En mai, les essaims d'abeilles sortaient des paniers, par manque de connaissance de l'apiculture, tambouriner sur une casserole pour les faire se poser, ce tapage voulait dire simplement à tous les gens du voisinage que quelqu'un le suivait pour le cueillir et qu'il lui appartenait. Ensuite, un tissu blanc était accroché près des abeilles enfin posées, l'apiculteur jardinier marquait son bien qu'il venait chercher le soir dans un panier lorsque toutes les abeilles se rassemblaient en grappe homogène. On disait : un essaim de mai vaut une vache à lait, un essaim de juin, une botte de foin (trop tard en juin pour le miel)

Dans le monde agricole, seules les abeilles échappent à l'abattoir, la nature s'en occupe tout naturellement, les abeilles disparaissant discrètement pour laisser la place à d'autres en permanence. Lorsqu'un malheur arrive dans la famille de l'apiculteur, coutume est de placer sur une ruche un tissu noir dont l'origine est inconnue mais très ancienne.

Au Moyen-Age, des faits et gravures sont rapportés à ce jour dans des livres et des récits de l'époque, les abeilles, guerrières naturelles, étaient utilisées comme armes de guerre au cours des combats.

Enfermées dans des cruches en terre cuite, celles-ci étaient jetées sur l'ennemi en se cassant, libérant ainsi les abeilles qui se mettaient à attaquer et piquer les assaillants. Qui sait, le cours de l'histoire de France a peut être été marqué dans ses frontières par les abeilles combattantes.

Ici, en Provence, chaque année c'est la transhumance, une grande partie des colonies locales prennent des vacances, emmenées par leur « maître », je pourrais dire leur « ami », les abeilles n'ont pas de maître, elles savent tout gérer seules, sauf les grands voyages, très loin vers les champs de lavande, dans les Alpes-de-Haute-Provence ou ailleurs, dans les hautes montagnes, en altitude.

Les miels de Provence sont appréciés pour leurs saveurs aromatiques, dont le miel de lavande, unique au monde, à l'arôme fin et parfumé.

Les abeilles sont rattachées au monde agricole, auxiliaires précieuses de l'agriculture, de la forêt, de la nature en général. Le fait de butiner

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
DU LUNDI AU VENDREDI : DE 9H 30 À 12H 00
ET DE 14H 00 À 16H 00
LE SAMEDI MATIN : DE 9H 30 À 12H 00

PERMANENCES DES ELUS

FRANÇOISE BARRE (MAIRE DE CALLAS)
 REÇOIT SES ADMINISTRÉS SUR RENDEZ-VOUS
 TOUS LES JOURS (DU LUNDI AU VENDREDI)

ALAIN BAÏGES (1ER ADJOINT)
 LE 1ER MERCREDI DU MOIS (L'APRÈS-MIDI SUR R.D.V.)

MARIE-LOUISE DOUVIER (2ÈME ADJOINT)
 LE 2ÈME MERCREDI DU MOIS (LE MATIN SUR R.D.V.)

DANIEL DIDOLOT (3ÈME ADJOINT)
 LE 3ÈME JEUDI DU MOIS (L'APRÈS-MIDI SUR R.D.V.)

ROSELINE MISTRAL (4ÈME ADJOINT)
 APRÈS 17 HEURES (SUR R.D.V.)

PERMANENCES SOCIALES

BUREAU DES ADJOINTS (PLACETTE DE LA PAIX)

ASSISTANTE SOCIALE : DE 9H00 À 11H00
 LE DEUXIÈME MARDI DU MOIS
 À PARTIR DU 11 MARS 2003, ELLE RECEVRA DE :
 9H00 À 12H00 ET DE 13H00 À 15H00

*

FORMATION - EMPLOI : (MME DOUVIER)
 TOUS LES MARDIS APRÈS MIDI À PARTIR DE 15H
 MERCREDI MATIN SUR RENDEZ-VOUS (04.94.76.74.50)

*

MISSION LOCALE : 1ER ET 3ÈME JEUDI DU MOIS
 DE 9H À 11H

*

C.P.A.M. : DE 14H00 À 16H00
 LE MERCREDI (2 FOIS PAR MOIS)

*

A.D.M.R. (MME BOURRIER)
 SUR RENDEZ - VOUS UNIQUEMENT (TEL. 04.94.76.70.26)

*

ENTRAIDE SOCIALE DU VAR :
 LE DEUXIÈME LUNDI DU MOIS DE 9H00 À 10H30

CENTRE DE RENCONTRES

PLACETTE DE LA PAIX

C.D.H.A.R.
 LE 2ÈME MERCREDI DU MOIS DE 14H00 À 16H00

CROIX ROUGE
 2ÈME ET 4ÈME MARDI DU MOIS DE 8H30 À 11H30

Page Pratique

Le petit callassien ouvre ses colonnes
 à tous les lecteurs désireux de publier une
 information.
 Les articles, suggestions, annonces etc... seront
 à déposer en mairie sous enveloppe.



TELEPHONES UTILES

COMPRENDRE LA SIRÈNE DES POMPIERS

1 COUP : ESSAI INTERNE

2 COUPS : OPÉRATIONS DIVERSES

3 COUPS : FEUX DE TOUTES NATURES

4 COUPS : APPEL À LA COMMISSION COMMUNALE DES FEUX DE FORÊTS

INFO : désormais, nous ne publierons plus les naissances, mariages et décès des personnes de la Commune de Callas, la législation* ne nous permet plus de le faire.

* référence : SENAT, question écrite n° 00523 du 11 juillet 2002- page 1542 - avec réponse posée par MASSON (Jean-Louis) du groupe RPR - publication le 16 janvier 2003 au J.O. du sénat.

24 Février au 02 Mars : séjour de ski organisé par Loisirs-Jeunesse

01 Mars : sortie à la Fête des Citrons à Menton organisée par le C.E.P.A.I.

08 Mars : 14h carnaval des enfants organisé par Loisirs-Jeunesse

08 Mars : 21h soirée crêpes costumée au Centre Beaujour, organisée par Loisirs-Jeunesse

19 Mars : Cérémonie Commémorative du souvenir pour le 41ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie à 18 H 30 à Bargemon

Foire Commerciale de la Saint-Joseph
Place Georges Clémenceau

21 Mars : Carnaval des enfants organisé par l'Ecole de Callas et défilé dans les rues

23 Mars : Sortie VTT, départ à 9h organisée par Loisirs-Jeunesse

12 ou 19 Avril : Sortie aux Florales à Cagnes sur Mer organisée par le C.E.P.A.I. - ouvert à tous

13 Avril : 14h Inter-œufs organisé par Loisirs-Jeunesse – Place Georges Clémenceau

du 20 au 27 Avril : exposition de peintures à la Galerie St-Eloi

27 Avril : Cérémonie commémorative au Monument aux Morts en hommage aux déportés de la dernière Guerre

01 Mai : Grand « Déjeuna » traditionnel à partir de 9h00 Place Georges Clemenceau : ouvert à tous suivi à 14h30 d'un concours de boules organisé par le Comité des Fêtes

04 Mai : Fête de Saint-Auxile : 10h00 arrivée du Buste de St-Auxile dans la Chapelle puis pique-nique tiré du sac, suivi à 16h30 d'une Messe en grégorien.

Vente de boissons et de gâteaux

08 Mai : Cérémonie commémorative au Monument aux Morts du 58ème anniversaire de l'Armistice

C
A
L
E
N
D
R
I
E
R
D
E
S
F
E
S
T
I
V
I
T
E
S
-
A
n
n
é

2
0
0
3

du 07 au 21 Juin : exposition de peinture à la Galerie St-Eloi

09 Juin : Fête votive de Pennafort organisée par le Comité des Fêtes et la Paroisse. Rendez-vous à 9 H 00 au 23, Bld des Poilus pour le défilé dans les rues du village.

Courant Juin : Sortie mini-croisière en Méditerranée, repas à bord organisée par le CEPAI ouvert à tous

20 Juin : Kermesse de l'Ecole

22 Juin : Communion solennelle

22 Juin : Sortie VTT organisée par Loisirs-Jeunesse (sous réserve)

23 Juin : Assemblée Générale du C.E.P.A.I. à 15 H 00 au Centre de Rencontres

25 Juin : Concert de l'Ecole de Musique de Callas – Place du 18 Juin 1940

26 Juin : Assemblée Générale du Réveil Callasien à 15 H 00 au Centre Beaujour

29 Juin : Tournoi de football Mistral / Brèche-mier au stade de Callas

du 28 Juin au 13 Juillet : exposition de peinture à la Galerie St-Eloi

06 Juillet : Sortie AQUATICA à 9h, organisée par Loisirs-Jeunesse

14 Juillet : Apéritif-concert – Placette de la Paix – organisé par le Comité des Fêtes

Tous les week-ends, l'association Lei-Caminaire organise des promenades et des randonnées soit le samedi après-midi soit le dimanche toute la journée. Programme détaillé mis à la disposition à l'Office de Tourisme et chez les commerçants.

Cours de gymnastique : les mardis et jeudis de 19 H30 à 20 H 45 organisés par Loisirs-Jeunesse (Christine LOPEZ 04.94.47.82.26)
Cours d'expressions corporelles : les mardis et vendredis de 9H00 à 10H00 les lundis de 19 H 00 à 20 H 00 (Dominique LAFON 04.94.76.66.29)

CINEMA : deuxième vendredi de chaque mois organisé par Loisirs-Jeunesse au Centre Beaujour.

FOOTBALL : pour tous renseignements s'adresser au